

REDACON ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ha 54

PRIX DES ABONNEMENTS
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

La fin des débats aux Assises fédérales.

L'ajournement de la conférence du désarmement. Le conseil des représentants de la Petite-Entente.

Le procès Nicole et consorts touche à sa fin. On a entendu, hier matin, vendredi, la plaidoirie de M. Lœwer, avocat à La Chaux-de-Fonds. Une fois de plus, la forme a été supérieure au fond. La thèse fragile de M. Lœwer est que Nicole et ses troupes sont descendus dans la rue par amour de la liberté et afin de défendre la démocratie contre le fascisme. Par malheur pour M. Lœwer, M. Gabrielli, dans sa plaidoirie de la veille, avait marqué qu'il était enfantin de rapprocher l'action d'un Mussolini et celle de l'Union nationale de M. Georges Oltramare. M. Lœwer a naturellement dressé, en terminant, un tableau d'accusations contre le gouvernement genevois et les chefs militaires.

L'avocat neuchâtelois avait haussé son éloquence à une altitude stratosphérique; le président Soldati, craignant sans doute le vertige, a invité le jury à « redescendre sur la terre » et, pour ce faire, il a donné la parole à M. le procureur Sillig, qui, avec une éloquence simple, terriblement précise, persuasive, a rappelé les desseins des chefs socialistes, le 8 novembre, et les deux discours de Nicole le soir suivant, immédiatement avant les troubles. M. Sillig a mis en lumière la signification de l'apostrophe du chef bolchévisant de Genève : « Le sang qui coulera... ». Cette apostrophe a été entendue par neuf témoins que la défense n'a pas pu prendre en défaut. Le procureur a encore marqué l'effet produit sur la foule par les discours de Nicole et il a rappelé opportunément l'émeute d'août 1927, au moment de l'exécution, aux Etats-Unis, des anarchistes Sacco et Vanzetti.

Le procureur n'accuse pas Nicole d'avoir voulu déclencher la révolution le 9 novembre, mais bien d'avoir longuement, patiemment créé, à Genève, suivant les méthodes bolchévistes, un état d'esprit révolutionnaire et suscité une manifestation destinée à tenir ses troupes en haleine. Un acquittement, a conclu le procureur, ne serait pas compris. Si, un jour, les soldats doivent être mobilisés pour défendre les vies et les propriétés des particuliers, il leur serait difficile d'accepter leur devoir avec le souvenir d'émeutes acquittées par le tribunal suprême du pays.

Implacablement, pièce à pièce, le procureur, avec son bon sens habituel, à coups d'arguments solides et sans défaut, a détruit la thèse des défenseurs, qui faisait des inculpés les champions de la démocratie aux prises avec le fascisme. Il a montré Nicole bolchévisant; il a stigmatisé les attaques odieuses de la presse socialiste à l'égard des témoins gênants pour la défense.

Cette réplique, supérieure encore au réquisitoire de mardi, n'a pas été du goût des défenseurs. C'a été, hier, après midi, une dernière contre-offensive, à laquelle prirent part MM. Vincent, Willemin, Golay, Swiatsky, Borella et Dicker. Ces avocats de la lutte et de la haine des classes n'ont qu'un mot à la bouche : apaisement. Cette palinodie sauvera-t-elle leurs clients d'un juste châtiement?

Il était près de 5 heures, hier, après midi, lorsque, le questionnaire au jury ayant été mis au net, les débats furent déclarés clos. Les jurés ayant demandé qu'on renvoyât la délibération à aujourd'hui, samedi, la séance à huis clos a été fixée à ce matin; le verdict sera donc rendu dans la journée, vers midi, probablement.

La conférence économique mondiale, qui s'ouvrira le lundi 12 juin, appellera à Lon-

dres de nombreux délégués qui prennent part aux délibérations de Genève. C'est pourquoi, comme nous l'avons annoncé hier, le bureau de la conférence du désarmement a pratiquement prononcé la clôture de la session présente de ladite conférence.

Les travaux reprendront le 27 juin, mais, dès maintenant, on envisage de prolonger cette vacance. Entre temps, le bureau étudiera à nouveau le plan britannique et essaiera de mettre certaines délégations d'accord sur les points litigieux. De son côté, la commission générale (qui est composée d'un délégué de chacun des pays représentés à Genève) poursuivra, pendant quelques jours encore, l'étude de ce plan, et notamment du chapitre relatif au contrôle.

A Genève, on se montre optimiste. On parle notamment de la possibilité de négociations entre la France et l'Italie à l'effet de liquider la question épineuse de la parité navale. Il est assurément facile d'ouvrir des négociations sur ce point-là.

**

A Prague, le conseil de la Petite-Entente, qui est composé des ministres des affaires étrangères de Roumanie, de Tchéco-Slovaquie et de Yougoslavie, a travaillé à définir les principes qui guideront les délégués des trois pays à la conférence économique de Londres.

Les ministres se sont prononcés pour l'abolition complète des dettes de guerre, sans laquelle l'assainissement financier de l'Europe est impossible; pour le retour à la stabilité monétaire; pour la disparition progressive des entraves au commerce international; pour une liberté économique des échanges, en opposition à l'idée de l'autarchie économique; enfin, pour l'adoption par la conférence de Londres du point de vue soutenu par les conférences des Etats agricoles de l'Europe centrale et orientale, au sujet d'un traitement « préférentiel » en faveur de leurs produits agricoles.

Le conseil s'est occupé ensuite des rapports des trois pays avec les autres nations européennes. En ce qui concerne, notamment, la Pologne, les Etats de la Petite-Entente continueront de pratiquer « la même politique d'amitié basée sur la communauté d'intérêts ».

Enfin, le conseil a défini une fois de plus les buts généraux de la politique de la Petite-Entente et a affirmé sa fidélité au pacte de la Société des nations, dans le respect des traités. « L'union des trois Etats de la Petite-Entente n'a d'autre but que de servir de point de départ pour l'organisation pacifique nouvelle de l'Europe, à laquelle pourraient se joindre d'autres Etats, à l'effet de réaliser une politique constructive de collaboration économique et politique de toutes les nations de l'Europe centrale et sud-orientale. »

Les trois ministres se sont, d'autre part, mis d'accord sur l'organisation du secrétariat permanent de Genève : composition, tâche, fonctionnement, archives, comités.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La canonisation du bienheureux André Fournet

Le bienheureux André Fournet, fondateur de l'ordre des Filles de la croix, né en 1752, à Pérusse, près de Poitiers, sera canonisé demain, dimanche, jour de la Pentecôte, à Rome.

La Liberté ne paraîtra pas lundi 5 juin.

LA POLITIQUE DU DEVOIR

La politique, l'art du gouvernement, de voir le plus grand bien et de le procurer au peuple, n'a jamais été plus difficile qu'à notre époque.

Autrefois, la politique s'appliquait à combiner des alliances pour déjouer l'ambition des puissants, à ranger le pays du côté du plus fort, à saisir l'occasion de se mettre en guerre quand on avait le maximum de chances de victoire. Comme les mêmes préoccupations travaillaient tous les chefs d'Etat, il en résultait un réseau d'intrigues où les rois les plus habiles se trouvaient parfois pris et leur peuple avec eux.

De nos jours, l'action des hommes de gouvernement s'exerce plutôt dans des conférences mondiales, où l'on cherche la paix internationale sans jamais rien sacrifier de l'intérêt national. La conciliation des divers points de vue est ainsi rendue impossible. Les problèmes extérieurs qu'on résoudrait très bien, théoriquement, en s'appuyant sur la doctrine de la Société des nations restent cependant insolubles parce que chaque partenaire a pour programme de maintenir intactes les positions traditionnelles de l'Etat qu'il représente. Cette attitude négative est plutôt facile.

La politique intérieure est bien autrement ardue. Impliquée forcément dans l'antagonisme des partis, elle est encore aux prises avec les problèmes économiques créés par les dettes des Etats, lesquelles s'inscrivent en nombres astronomiques, comme ceux qui notent les distances de la terre aux étoiles.

Rien n'est précis comme la devise secrète de certains partis. Elle tient dans un mot : domination. Garder la majorité ou la conquérir. Cette ambition n'est pas défendue aux citoyens qui veulent vraiment le bien du pays; elle est vraiment détestable chez les individus qui ne veulent voir que leurs intérêts de classe et qui y sacrifient les intérêts de la communauté. La démocratie, quand elle n'est pas exercée par des gens animés de la droiture d'intention, est un fatal instrument de démagogie, une guillotine sèche qui décapite les meilleurs projets dressés pour le salut public.

Droit d'initiative, référendum, consultation populaire, qui sont les justes apanages d'une saine démocratie, risquent d'être exploités par des politiciens qui mettent le gain d'un parti au-dessus de la sauvegarde de la patrie. Les hommes politiques dignes de ce nom ne rencontrent pas de pire obstacle que l'égoïsme de classe, qui surgit partout, se renouvelle constamment et arrive souvent à ses fins en spéculant sur l'ignorance et les passions de la multitude.

La loi sur la diminution des traitements, dimanche dernier, a succombé devant la coalition d'une démocratie mal renseignée qui a cru que son intérêt était d'appuyer la triple caste des cheminots, des postiers et des fonctionnaires moyens dans la défense de leurs positions. Une foule d'électeurs se sont constitués en troupes auxiliaires, avec la crainte obscure qu'une brèche ouverte dans la masse des prébendes fédérales ne fût suivie d'une offensive générale des employeurs, Etat ou particuliers, contre les salaires de tous ordres. Comme nous sommes à une époque où les emplois sont rares et la main-d'œuvre surabondante, de bonnes gens ont pensé que la rémunération du travail pourrait baisser sur toute l'échelle et ils ont voulu conjurer ce malheur en se solidarissant avec le personnel visé par la loi sur les traitements. Le verdict populaire fut principalement une manifestation pour le principe de la paye intangible.

En l'occurrence, le non n'est pas une solution; c'est une situation aggravée. Le Conseil fédéral et les Chambres avaient justement pensé à l'honnête économie qu'on pou-

vait réaliser sur le budget. Elle était modeste et on sentait bien qu'il faudrait en réaliser beaucoup d'autres. On se souvient que le parlement lui-même avait fait subir au projet du Département des finances des atténuations qui en affaiblissaient l'efficacité. Des députés qui voulaient se ménager les faveurs de groupes d'électeurs ont demandé qu'on diminuât le taux de l'imposition et on était descendu à ce 7 ½ %, qui était un minimum de contribution.

Les socialistes étaient dans leur rôle en combattant cette amputation fiscale d'une durée déterminée pour lui substituer un impôt de crise, qui s'éterniserait avec la crise et marquerait une nouvelle étape de l'étatisme. On avait le droit d'espérer qu'ils ne trouveraient pas des alliés et des complices dans les partis nationaux. Ils n'en ont que trop rencontré. Les comités radicaux de plusieurs cantons se sont prononcés pour la liberté de vote, non qu'ils fussent réellement indécis, mais parce que, souhaitant une majorité de oui, ils tenaient à éviter de combattre ouvertement les socialistes. Conduite lâche et hypocrite. Effacement et capitulation.

Combien plus franche et noble a été l'attitude du Conseil fédéral, spécialement du directeur des finances et du directeur du Département des chemins de fer! M. Musy et M. Pilet-Golaz, conscients des nécessités de l'heure, se sont bravement jetés dans la campagne populaire pour éclairer et convaincre leurs concitoyens. Les auditoires devant lesquels ils ont parlé leur ont donné une adhésion complète. Mais des milliers d'électeurs ont eu peur de la lumière et de logique. Ils ont négligé de s'instruire et se sont tenus à des points de vue d'ignorance et de mesquinerie.

Le résultat de la votation de dimanche dernier est un triomphe incontestable pour les socialistes, qui ont trouvé des complaisances nombreuses dans les rangs de ceux qui sont cependant leurs ennemis naturels. La leçon qui se dégage de la déconvenue que nous avons subie, c'est que la démocratie a le plus pressant besoin d'une majorité d'hommes probes, voulant le bien de tous, dégagés de tout égoïsme. Nous devons sans relâche travailler à son éducation.

Quant au Conseil fédéral, l'échec qui l'a affecté ne jette sur lui aucun discrédit. Au contraire, on admirera partout la fermeté de ces hommes. N'ayant pas souci d'une vaine popularité, ils avaient préparé un projet qui appelait, de la part d'une catégorie de privilégiés, un léger sacrifice. Ils savaient qu'ils se heurteraient à de la résistance; mais ils avaient le droit d'espérer rencontrer finalement quelque générosité. Leur erreur n'est point condamnable et leur réputation de bons et loyaux serviteurs de la patrie n'est pas entamée. Le courage qu'ils ont mis à guérir nos maux économiques en y appliquant les remèdes possibles leur vaut la reconnaissance des plus sensés de leurs concitoyens et probablement l'estime d'un grand nombre de ceux qui se sont égarés à les combattre.

Le bonheur de notre pays est d'avoir à sa tête de tels hommes, toujours à leur devoir, vouant toute leur âme aux intérêts publics, les servant avec une haute intelligence, indulgents à pardonner à ceux qui se trompent et toujours énergiquement déterminés à procurer le bien commun de la patrie. L'agitation funeste des démagogues peut arriver de temps en temps à les contrecarrer, mais l'action de ces véritables hommes de gouvernement persévère pour nous aider à sortir du chaos où nous a mis la fatalité des événements. Le monde compte tant de gens sots et méchants que nous serions tout à fait découragés si nous ne pouvions pas reposer notre confiance en de vrais hommes de bonne volonté.

Le vote du budget au parlement français

La France et les puissances

Paris, 2 juin.

C'est jeudi matin seulement, à 8 heures 45, après une journée et une nuit de pourparlers, de discussions et de scrutins, que le vote du budget de 1935 a été acquis. La Chambre l'a adopté, en quatrième lecture, par 379 voix contre 145. Le budget n'est pas en équilibre, mais le déficit, grâce aux efforts du Sénat, a été ramené à un peu plus de trois milliards et demi, ce qui est, à 200 millions près, le chiffre auquel s'était arrêté la Haute-Assemblée, après son premier examen.

Si l'on veut mesurer le chemin parcouru par la Chambre à la rencontre des décisions du Sénat, on notera que la Chambre, après la seconde lecture, avait élevé le déficit de plus de 800 millions. Elle a donc fini par accorder au Sénat environ 600 millions d'économies, sur les 800 proposés par celui-ci.

D'autres chiffres encore doivent être comparés. La Chambre avait voté le budget, en seconde lecture, par 427 voix contre 98. Le scrutin définitif de jeudi matin n'a donné au gouvernement que 379 suffrages contre 145. C'est que, entre deux, un certain nombre de socialistes ont fait défection, mécontents de l'attitude prise par M. Daladier, sur plusieurs des points restés longtemps litigieux entre les deux Assemblées, entre autres, la réduction de 5 % sur les dépenses publiques et le monopole des pétroles.

La réduction de 5 % sur les dépenses publiques, à l'exception de quelques-unes, fut acceptée, par la Chambre, à main levée, le mardi 30 mai, au cours de la séance de l'après-midi. Mais, les socialistes, ce vote acquis, proposèrent un article supplémentaire qui étendait l'exonération des réductions à de nouvelles catégories de dépenses et de subventions. Les économies envisagées devenaient ainsi à peu près illusoire. Ce fut un radical-socialiste, M. Marchandau, député-maire de Reims, qui monta à la tribune pour dénoncer et condamner la manœuvre socialiste. Il le fit en termes énergiques en disant à la Chambre qu'elle ne pouvait ainsi se déjuger, à quelques minutes d'intervalle, en rendant vaine, en fait, « une économie substantielle, la plus réelle et la plus importante qu'elle ait votée ». Il eut gain de cause, et le gouvernement avec lui, par 404 voix contre 187. Dans la minorité s'étaient rangés les 129 socialistes, les socialistes français, les communistes et une dizaine de radicaux.

La question du monopole des pétroles donna lieu à une lutte entre les deux Assemblées encore plus longue et non moins significative. Pour en finir avec cette affaire, le président du Conseil, sentant le Sénat irréductible sur la question de principe et la majorité de la Chambre également ferme dans ses vues, proposa une transaction. L'article 116 n'instituerait pas une commission chargée d'établir le monopole ; elle aurait simplement à rechercher s'il y avait lieu de le faire. On disputa fort sur les mots. Fallait-il dire que la commission étudierait, ou fixerait, ou examinerait un projet. On s'est arrêté à la formule : *rechercherait*. Elle fut acceptée par M. Renaudel et le gros du groupe socialiste et adoptée à la Chambre par 359 voix contre 203. Le Sénat y acquiesça à son tour, pour donner, à la demande de M. Caillaux, un témoignage de bonne volonté au président du Conseil, qui avait posé la question de confiance. Mais il demeura entendu que la liberté du parlement resterait entière, ainsi que celle de la commission prévue. Sur ce point, les déclarations de M. Daladier et de M. Caillaux furent identiques. En somme, moyennant cette concession, le Sénat, pour la réduction de 5 %, comme pour la création décidée en principe d'un monopole des pétroles, a eu gain de cause.

Nous n'entrerons pas dans le détail des autres controverses qui mirent aux prises les deux Assemblées. Nous constaterons seulement que la résistance du Sénat a été efficace, dans une très large mesure ; que le gouvernement s'est rapproché, le plus qu'il l'a pu, de ses décisions ; que cet accord entre le gouvernement et le Sénat n'a pas été sans jeter quelque trouble, tant au sein de la majorité qu'au sein du groupe socialiste lui-même. M. Daladier l'a emporté ; son gouvernement sort indemne du débat le plus difficile auquel il ait eu à faire face, depuis qu'il est au pouvoir. Mais, pour le groupe socialiste, le problème politique qui divise ses membres et les met, pour la plupart, en contradiction avec la doctrine de leur parti, reste posé.

On sait enfin que, à la Chambre, au cours de la séance de mardi, M. Marin et M. Ibaragaray ont interrogé M. Daladier sur le « pacte à quatre » et que celui-ci a fait, sur ce point, des déclarations importantes. Il s'est référé, d'ailleurs, dans celles-ci, à ce qu'il avait déjà dit, le 6 avril. Pour la signature de ce pacte, il ne mettra pas le parlement devant le fait accompli ; il n'abandonnera aucun droit, soit de la France, soit de ses alliés. Mais, devant tenir compte de l'état de l'Europe et du monde, le gouvernement a estimé qu'il ne pouvait ni se dérober aux négociations qui lui étaient proposées, ni refuser son adhésion à un pacte qui donnerait satisfaction à la Petite-Entente elle-même, celle-ci ayant reçu, à son sujet, ses apaisements.

On en pourra juger, lorsque nous serons placés devant les textes. Pour le moment, ce qu'il faut retenir des arguments présentés par le président du Conseil, c'est qu'une fin de non-recevoir opposée à M. Mussolini aurait eu de très graves inconvénients. Elle eût mis la France en posture délicate. La France aurait paru refuser une offre de collaboration. Elle ne l'a pas fait. Elle a élaboré ses propres propositions et l'on nous assure que celles-ci ont été accueillies et adoptées, pour l'essentiel. Nous allons donc être mis en présence d'une seconde version du « pacte à quatre », la première ayant été abandonnée. C'est cette seconde version que la Petite-Entente considère comme acceptable pour elle, parce qu'elle ne met pas en question la révision des frontières des trois Etats qui la composent. La Pologne, par ailleurs, a maintenu jusqu'ici ses objections, en raison de sa situation à Genève, au Conseil, et de sa position, en face de l'Allemagne hitlérienne.

Quant à l'opinion française, on la sent perplexe, hésitante ; il en est ainsi même dans une partie des milieux de gauche. E. B.

Le pacte à quatre

Paris, 2 juin.

On mande de Rome au *Journal des Débats* :

Le paragraphe du pacte à quatre est en suspens. La difficulté n'est pas une simple question de forme. Elle tient à deux rédactions diverses de l'article 3. D'après la première, les quatre puissances s'engagent réciproquement à effectuer par étape le désarmement progressif. D'après la seconde, l'Allemagne s'engage, non seulement à réaliser son propre désarmement par étape, mais à prendre pour chaque étape les mesures utiles, d'accord avec les autres parties contractantes.

Paris tient d'autant plus à cette seconde rédaction que c'est celle qui a été communiquée à la Petite-Entente. Ceci peut conduire assez loin, car l'Allemagne estime d'abord que la mention de son obligation sur un plan spécial l'empêche de signer le pacte sur un pied de parfaite égalité, ensuite, qu'elle ouvre un droit de contrôle sur les réalités et la progression de son désarmement. Il se peut qu'elle refuse de signer dans ces conditions.

Du fait de cette difficulté, la signature du pacte sera reculée certainement de plusieurs jours, peut-être même d'une semaine.

Paris, 3 juin.

Une conférence tenue à la présidence du conseil a réuni MM. Daladier, Paul-Boncour, Campbell, de l'ambassade de Grande-Bretagne, et Léger, secrétaire général du Quai d'Orsay. A minuit, la conférence continuait. La discussion porterait sur la mise au point du pacte à quatre.

A minuit 20, M. Campbell, chargé d'affaires de Grande-Bretagne, sortant du ministère de la guerre où il avait conféré avec MM. Daladier, Paul-Boncour et Léger au sujet du pacte à quatre, s'est borné à dire que les négociations devaient se poursuivre.

M. Paul-Boncour, de son côté, a déclaré que de nouvelles instructions allaient être envoyées aux ambassadeurs de France à Londres et à Rome pour continuer les conversations. Le président du conseil a, d'autre part, indiqué que le travail de mise au point se poursuivait. Une telle mise au point est nécessaire. Un gros effort doit être fait, d'autant plus que le texte doit être rédigé en trois langues.

M. Daladier a fait observer que, contrairement à certains bruits, il était peu probable qu'il rencontrât sir John Simon mercredi.

M. Dollfuss à Rome

Vienne, 3 juin.

Le chancelier Dollfuss est parti hier vendredi après midi en avion, pour Rome.

Il a atterri à l'aéroport de Littorio.

Il a été reçu par le général Italo Balbo, ministre de l'Air, par le ministre d'Autriche et par le personnel de la légation d'Autriche à Rome.

L'espionnage en France

Paris, 3 juin.

Selon une dépêche de Belfort une nouvelle affaire d'espionnage aurait été découverte dans laquelle un capitaine de la région de Belfort serait impliqué. Cet individu aurait été en relations avec des agents de l'espionnage allemand.

AVIATION

Un avion sans pilote

A Los-Angélès (Californie), hier vendredi, le capitaine Frank Hawkes s'est envolé à destination de l'aérodrome de Floyd Bennett, près de New-York, à bord d'un avion muni d'un dispositif de pilotage automatique utilisable quand l'avion atteint une certaine altitude. L'aviateur compte faire une moyenne horaire de 200 milles.

BONA
EST UN BONAÉRITIF

L'exposition de Chicago

Chicago, 22 mai.

Le panorama de la « Foire » est idéal. Elle est située au bord de l'immense lac Michigan qui, à certains moments, donne l'impression d'un océan, en face d'une ligne d'horizon grandiose, formée des plus hauts gratte-ciels de la cité. Le terrain est en partie artificiel et s'étend de la 12^{me} à la 39^{me} rue, donc sur trois lieues d'étendue et comprend un îlot de la baie ; cet îlot a 80 acres de longueur et de largeur.

L'exposition durera du premier juin au premier novembre de cette année. On compte sur cinquante millions de visiteurs. L'ouverture aura lieu le premier juin, et on attend une multitude énorme pour ce jour-là. Elle sera composée de représentants de toutes les nations de la terre. Les uns chercheront, avant tout, à s'instruire dans les immenses bâtiments des sciences et des beaux-arts, tandis que les autres viseront en premier lieu à se distraire et à s'amuser. Mais les deux groupes ne pourront manquer de comprendre le but de l'Exposition : démontrer le progrès dans les découvertes scientifiques et les inventions techniques, en faire voir la fabrication et l'emploi par la société humaine.

Les bâtiments sont, comme dans les expositions universelles précédentes, de deux types : le premier groupe comprend ceux qui sont destinés à « survivre » à l'Exposition, soit qu'il s'agisse de bâtiments déjà existants, tels que des musées de la ville, soit qu'ils aient été construits d'une manière plus durable ; les autres sont des établissements construits pour servir à la seule exposition. Parmi les constructions permanentes, on compte le fameux musée des beaux-arts et le splendide planétarium Adler, ainsi que le « Field-Museum » d'histoire naturelle. Le point central de l'Exposition est la « Science-Hall ». Elle est située au sud du bâtiment d'administration et elle est flanquée d'une tour de 176 pieds de hauteur qui, durant la nuit, va jeter une illumination féérique sur l'ensemble. Sa façade donne sur la lagune entre le petit îlot et la côte. Le clocher est muni d'un véritable carillon. La « Maison du transport » a mille pieds de longueur et deux étages de hauteur, ce qui équivaut à 12 étages ordinaires d'une maison d'habitation ; son toit est suspendu par des câbles de fer à douze colonnes de fer en cercle à l'intérieur. Ici on peut étudier « l'art du trafic » et l'histoire du développement des moyens de locomotion depuis les jours primitifs de la colonisation du continent jusqu'à la dernière création d'un train de luxe, tel que le « Flying Scotchman » etc. Ce qui en fait la nouveauté, c'est que tous ces moyens de transport ne sont pas simplement « exhibés », mais leur action est démontrée aux spectateurs ; ils sont représentés sur la toile dans une salle de théâtre adjointe à la halle. Le groupe général consiste en cinq pavillons qui contiennent l'exposition des minerais, des pierres précieuses à l'état brut. On procède par démonstration et l'on verra le travail dans la mine, le polissage des bijoux et l'ouvrage du bijoutier, etc.

Avant de parler des pavillons étrangers, des temples exotiques et des établissements de rafraîchissement, il faudra encore parler de la halle d'horticulture, de la Maison de l'économie domestique, de l'économie nationale, ainsi que de l'immense bâtiment érigé en l'honneur de l'agriculture et, finalement, décrire l'intéressant « Palais de l'administration de l'Exposition », où l'immense appareil est mis en action. C'est là que le touriste peut se renseigner de tout avant de se mettre en route.

La politique britannique

Londres, 2 juin.

A la Chambre des communes, M. Grenfell, député travailliste, a demandé quelles étaient les intentions du gouvernement en ce qui concerne le paiement à l'Amérique de l'échéance du 15 juin, au titre des dettes de guerre. Il a affirmé que la conférence économique mondiale n'a des chances de réussir que si le problème des dettes internationales est effectivement abordé. En ce qui concerne le cas de la Grande-Bretagne, une dette énorme a été supportée sans plaintes.

Dans sa réponse, M. Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, faisant allusion aux dettes de guerre, a dit que les nations créancières doivent se rendre compte que des dettes commerciales ne peuvent être payées qu'en marchandises et en services. Sinon, elles ne peuvent pas prétendre que ces dettes soient payées. Le gouvernement des Etats-Unis connaît maintenant les vues du gouvernement britannique.

M. Chamberlain répartit ensuite les tâches principales de la conférence en trois groupes principaux : niveau des prix ; considérations monétaires ; abolition ou réduction des entraves au commerce international.

M. Neville Chamberlain a précisé, autant qu'il lui était possible, les vues du gouvernement anglais sur la conférence économique mondiale. Le premier but à atteindre réside dans une hausse des prix mondiaux et le maintien des cours élevés. Mais, a-t-il dit, j'ai toujours pensé qu'on ne pouvait y parvenir en agissant seulement sur la monnaie.

Ranimer le commerce international est essen-

tiel au relèvement des prix, mais, poursuit M. Neville Chamberlain, cette condition dépend de la tranquillité politique et du rétablissement du bon vouloir et de la confiance internationale. La stabilisation du commerce international est certes un facteur essentiel d'une hausse des prix, mais une adaptation plus juste de la production et de la consommation est également importante. « Nous sommes, à l'heure actuelle, en face d'une crise de surproduction. Il n'est pas question pour le moment d'un progrès de la consommation. Si la capacité s'accroissait, c'est par la réglementation et la rationalisation de la production internationale réalisées au moyen d'ententes entre les producteurs que nous pourrions, j'en suis persuadé, parvenir à relever le niveau des prix plus que par aucune initiative individuelle. »

Au point de vue monétaire, le chancelier de l'Echiquier reste partisan d'un étalon international ferme : l'étalon-or, tout en maintenant les réserves déjà faites sur l'opportunité d'un retour immédiat au métal jaune.

Traitant du troisième point essentiel : la résurrection du commerce international, le chancelier de l'Echiquier a donné de nouvelles assurances sur l'intention arrêtée du gouvernement d'abolir ou de réduire les barrières douanières, de limiter la pratique des contingents et de contribuer à la suppression du contrôle des changes. Le troisième obstacle aux échanges internationaux, ce sont les tarifs.

Le gouvernement ne désire pas employer un tarif de caractère prohibitif et il est d'avis que la surélévation constante des barrières constitue une pratique dangereuse, non seulement pour les pays contre lesquels elle était dirigée, mais contre ceux-là mêmes qui cherchent à se suffire à eux-mêmes sous la protection de ces barrières.

Le discours a été approuvé par la majorité de la Chambre.

La commission du désarmement

Le comité des effectifs de la conférence du désarmement s'est occupé, hier vendredi, de l'instruction préliminaire et paramilitaire en Russie. Du côté russe, on a indiqué seulement un effectif d'environ 500.000 hommes, mais, d'un autre côté, on a estimé que le contingent est beaucoup plus considérable et qu'il atteint environ 1 million d'hommes. Les délégués des Etats limitrophes de la Russie, Japon, Suède, Finlande, Pologne, etc., ont formulé des réserves. La décision a été ajournée.

Le comité a été saisi d'un mémorandum britannique tendant à modifier tout le système suivi jusqu'ici par le comité des effectifs. Au sein de celui-ci, on a répondu que le comité avait travaillé dans le cadre du plan britannique. Pour l'instruction préliminaire, le mémorandum britannique propose de le laisser entièrement libre.

Le colonel Lucien, au nom de la délégation française, a fait observer que les pays qui n'useraient pas de cette faculté devraient avoir une compensation sous la forme, par exemple, d'une prolongation de la durée du service.

En ce qui concerne l'instruction préliminaire, c'est-à-dire hors de l'armée, le mémorandum britannique estime qu'on se trouve en présence d'un problème insoluble et que la seule solution consisterait à le supprimer complètement. On a fait observer qu'il fallait cependant constater ce qui existe et qu'il faudrait en tout cas des mesures pour interdire les exercices en campagne et toutes les organisations ayant un caractère nettement militaire et obligatoire.

La délégation française a présenté sous forme d'amendement à la partie du plan britannique de désarmement des propositions tendant à établir une limitation contrôlée de la fabrication et du commerce du matériel de guerre.

En ce qui concerne l'interdiction de la fabrication privée et l'internationalisation de la fabrication des armes, la délégation française reste fidèle au principe de l'abolition de la fabrication des armes et elle se réserve, si la commission générale se rallie en définitive à ce principe, d'apporter aux propositions qu'elle avait formulées certaines modifications prévues dans un autre texte déjà présenté au comité.

Pour la langue française

Du point de vue scientifique, le noir n'est pas une couleur ; le noir est l'absence de couleur. Mais c'est là une notion dont le langage courant n'a pas à tenir compte, puisque la couleur, c'est, communément, ce que l'œil perçoit.

Mais si, pour l'œil, tout est couleur, l'usage a cependant restreint l'usage du mot à certaines couleurs. On dira, par exemple : « Cette dame portait une robe de couleur et cela ne convenait pas à son âge. »

Une robe de couleur est une robe qui n'est ni noire, ni blanche, ni grise ; ainsi le détermine l'usage. Le contraire d'une robe de couleur, c'est une robe d'une étoffe foncée.

Les meilleures

Croûtes aux fruits

(Fraises, rhubarbe, ananas) se préparent avec les renommés 1163 N

wiebacks **HILTPOLT**

Le procès de Genève

Audience de vendredi

Les répliques

Genève, 2 juin.

M. Sillig poursuit sa réplique. Il constate qu'un de ses amis lui avait dit : tu porteras quelques coups mais tu en recevras. En effet, constate M. Sillig, j'ai reçu beaucoup de coups et n'ai reçu qu'une fleur, je la dois à M. Willemin.

Le procureur général reprend ses accusations et les précise. Il cite les témoignages concernant le discours de Nicole. Neuf personnes ont retenu cette phrase : « Le sang qui coulera ce soir retombera sur la tête du gouvernement. » « Cette parole n'était-elle pas un sacrilège ? En lisant le dossier, je n'ai vu qu'une fois cette phrase, mais, à l'audience, vous l'avez entendue comme moi et si aucun journal n'a relevé ces paroles, on les retrouve cependant dans le *Droit du peuple* et sous la plume de Léon Nicole. Toute une série de témoins sont venus vous montrer les provocations de Léon Nicole. Lorsqu'on dit de manifester en tenant la rue à une foule sensible et émotive, chauffée à blanc par les articles de Léon Nicole, je ne dis pas depuis une semaine ni un mois mais depuis 1925, date à laquelle M. Nicole a évolué de la II^{me} à la III^{me} Internationale, on porte une grande responsabilité. Et ce n'est pas la première fois que Nicole joue à l'émeute à Genève. Rappelez-vous les événements de 1927, l'affaire de Sacco et Vanzetti, et rappelez encore le *Droit du peuple* de l'époque, vous comprendrez l'effet des discours de Nicole sur des manifestants. »

Quant aux attaques contre la troupe, les défenseurs des communistes ont cherché à faire passer leurs clients pour des agneaux. Les commandements communistes ordonnent, paraît-il, de fraterniser avec la troupe. Si l'on veut admettre encore la fraternisation avec la troupe, rappelez-vous ce témoignage de ce communiste auquel le président demandait : « Et les officiers ? » et le témoin de répondre : « Ça, c'est autre chose ». Il ne faut pas venir raconter que les communistes n'ont pas touché à la troupe. Fürst, que faisait-il, tenant le canon d'une mitrailleuse ?

Le ministère public rappelle les témoignages de soldats qui ont vu, avant la fusillade, un homme braquant un revolver. Cet homme, c'était Fürst.

M. Sillig reprend encore le témoignage de la jeune recrue Clere, dont le père a été tué lors de l'émeute. Il lit l'article publié dans le journal du principal accusé le lendemain de cette déposition et fait connaître aux jurés les ignominies que ce témoin a reçues par la poste et sous l'anonymat.

M. Sillig en vient au fascisme. Il rend hommage à l'éloquence avec laquelle M. Borella a dépeint les abus du fascisme. Mais M. Sillig fait remarquer que ce furent les excès de l'extrême-gauche qui ont fait naître le fascisme. Il fait aussi allusion à ce qui se passe en Russie communiste et ne veut citer qu'un cas : l'assassinat sans jugement de toute une famille dans un petit village et il ajoute : « Il est vrai que c'était la famille impériale. »

M. Sillig rappelle que, dans toutes les villes d'Europe, on rencontre de très nombreux socialistes qui ont fui la III^{me} Internationale.

Si M. Borella a un magnifique poste d'observation sur l'Italie depuis le Tessin, M. Sillig voudrait entendre aussi un observateur qui aurait pu jeter un coup d'œil sur les atrocités qui se passent en Russie.

M. Soldati intervient et défend au procureur général de discuter du fascisme.

M. Sillig demande une suspension d'audience.

A la reprise, M. Lœwer fait une déclaration au nom de la défense et demande au président de laisser le procureur général poursuivre son réquisitoire.

M. Soldati déclare que pas plus le ministère public que la défense n'ont à discuter de l'organisation du fascisme ni du communisme.

M. Sillig proteste, attendu que les plaidoiries des défenseurs ont fait le procès du fascisme.

M. Sillig reprend son réquisitoire pour montrer que le fascisme n'est que l'aboutissement des excès de l'extrême-gauche. Le procureur général rappelle le soviét d'Olten de 1918 et l'expulsion *manu militari* de la délégation bolchéviste qui était à Berne.

M. Sillig parle ensuite des lettres échangées entre Nicole et M^{me} Duby. « Que pensez-vous, MM. les jurés, de ce socialiste qui envoie une socialiste à Moscou pour apprendre la propagande de la III^{me} Internationale alors que Moscou lutte contre la II^{me} Internationale ? »

Le procureur général donne encore lecture de la lettre du parti socialiste suisse rompant toute relation avec les socialistes genevois par suite de l'attitude des chefs socialistes genevois en faveur des communistes.

M. Sillig fait remarquer que Nicole ne cesse de dire dans ses discours, comme d'écrire dans ses articles, qu'il faut hâter la dictature du prolétariat, réalisant ainsi le front unique avec les communistes, puisque Nicole accepte leur programme.

La défense ayant fait grand état de l'affaire de la Banque de Genève, M. Sillig rappelle que les socialistes, en 1930, ont appuyé la candidature

de M. Alexandre Moriaud au Conseil d'Etat. Peu après, l'affaire de la Banque de Genève éclatait. Lorsque la défense demande l'acquiescement des accusés au nom de la classe laborieuse, M. Sillig fait remarquer que toute la classe ouvrière ne pense pas comme Nicole. Il montre ensuite aux jurés des prospectus que l'un des accusés, Metzler, distribuait le matin même dans la rue pour convier la classe ouvrière à manifester lors du prononcé du jugement.

M. Sillig demande la condamnation des inculpés au nom des soldats, qui ne comprendraient pas que l'on acquittât l'auteur principal de l'émeute.

M. Sillig ajoute que, si le jury rendait un verdict négatif, les soldats qui seraient appelés à nouveau pour réprimer une émeute et pour défendre les biens et les maisons des citoyens, se rappelant le verdict des jurés fédéraux, se diraient : « Rendons nos armes. »

L'audience est levée à 11 h. 1/2.

Au début de l'audience de l'après-midi, les avocats Vincent, Willemin, Golay et Swiatzki prennent successivement la parole.

Ensuite, M. Borella discute bolchévisme et fascisme.

Passant aux événements de Genève, M. Borella dit que l'armée « n'est pas faite pour les besognes de police ». Sans l'intervention « inutile » de la troupe, il n'y aurait pas de « procès de Genève ». Mais cette intervention fédérale n'a été décrétée qu'après coup, parce qu'il y avait eu 13 morts et 60 blessés.

En sa qualité de défenseur du principal inculpé, M. Dicker parle le dernier. Il s'emploie surtout à établir que Nicole n'a pas d'attaches communistes.

L'avocat parle de l'affaire Duby. Nicole n'a pas même obtenu alors l'entrée en Russie pour sa protégée.

« Même si Nicole était communiste, cela n'a rien à voir dans le débat, dit M. Dicker. Mais j'affirme, je crois avoir prouvé, qu'il ne l'est pas. »

Le procureur général a encore accusé Nicole d'avoir fait réélire M. Alexandre Moriaud au Conseil d'Etat pour le faire ensuite basculer de plus haut, à propos de la Banque de Genève. C'est prêter là à Nicole un projet bien machiavélique.

M. Alexandre Moriaud était alors porté par le parti radical contre Georges Oltramare, candidat des partis de droite.

La doctrine socialiste interdit de porter un candidat bourgeois sur les listes. Mais entre la théorie et les nécessités de la pratique, il y a un peu de marge. « Nous avons barré la route au fasciste Oltramare. J'étais alors président du parti socialiste ; j'ai proposé la chose et j'en prends la responsabilité. »

M. Dicker prétend ensuite que le procureur ne cherche dans toute l'affaire qu'une chose. Une condamnation lui suffira : celle de Nicole...

Le président Soldati. — Vous attribuez au ministère public des intentions indignes d'un magistrat.

M. Dicker. — Je ne vise pas M. le procureur personnellement. Mais je dis que le but principal du ministère public est d'obtenir la condamnation de Nicole.

Le président. — Ce n'est pas le ministère public, mais la Chambre d'accusation fédérale qui a renvoyé Nicole devant les assises.

M. Dicker. — Sans doute. Mais l'accusation est principalement dirigée contre Nicole. Pourquoi veut-on le condamner ? Pour donner satisfaction à l'opinion.

Puis, M. Dicker conclut que « le moment où la condamnation de Nicole serait prononcée serait un jour de deuil pour la classe ouvrière ».

Les accusés déclarent n'avoir rien à ajouter.

Le président demande aux défenseurs s'ils ont relevé dans les débats des irrégularités de nature à leur permettre un recours en cassation. Si oui, ils doivent en demander l'inscription au procès-verbal.

Les défenseurs n'ont pas d'observation à faire dans ce sens.

L'audience est levée

Le questionnaire du jury

Voici le texte du questionnaire auquel les jurés ont à répondre :

Léon Nicole : 1. L'accusé Léon Nicole est-il coupable d'avoir, lors de l'assemblée du parti socialiste genevois tenue dans la soirée du 8 novembre 1932, intentionnellement provoqué les assistants à former dans la soirée du jour suivant un attroupement et à manifester par des voies de fait l'intention de résister à l'autorité cantonale ?

Cette provocation a-t-elle été suivie d'effet, par la formation, dans la soirée du jour suivant, d'un attroupement qui a manifesté par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

2. L'accusé Léon Nicole est-il coupable d'avoir, dans la soirée du 9 novembre 1932, provoqué intentionnellement la foule à former un attroupement et à manifester par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Cette provocation a-t-elle été suivie d'effet, par la formation, la même soirée, d'un attroupement qui a manifesté par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Edmond Isaak : Même question que pour Nicole quant à l'assemblée du parti socialiste du 8 novembre 1932.

En outre, la question suivante sera posée au jury : L'accusé est-il coupable d'avoir, les 8 et 9 novembre 1932, ou l'un de ces jours, facilité sciemment, en fournissant des moyens ou en donnant des conseils, la formation d'un attroupement et la manifestation, de la part des participants, de l'intention de résister par des voies de fait à une autorité cantonale ?

Auguste Millasson : L'accusé est-il coupable d'avoir, dans la soirée du 9 novembre 1932, provoqué intentionnellement la foule à former un attroupement et à manifester par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Cette provocation a-t-elle été suivie d'effet, par la formation, le même jour, d'un attroupement qui a manifesté par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Albert Dupont : Mêmes questions que pour le président, relatives à la provocation de résister à une autorité cantonale.

Francis-Auguste Lebet : Mêmes questions relatives à la provocation.

Lucien Tronchet : Mêmes questions.

Pierre Tronchet : Mêmes questions.

En outre, pour cet accusé, la question de participation à l'émeute est posée au jury, en ces termes : Pierre Tronchet est-il coupable d'avoir, dans la soirée du 9 novembre 1932, participé intentionnellement à un attroupement et manifesté par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Jules Daviet : Mêmes questions, relatives à la provocation et à la participation, aussi.

Francis-Pierre Bæriswyl : L'accusé est-il coupable d'avoir, les 8 et 9 novembre 1932 ou l'un de ces jours, sciemment facilité, en fournissant des moyens ou en donnant des conseils, la formation d'un attroupement et la manifestation, de la part des participants, de l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Alfred Baudin : L'accusé est-il coupable d'avoir, dans la soirée du 9 novembre 1932, participé intentionnellement à un attroupement et manifesté par des voies de fait l'intention de résister à une autorité cantonale ?

Edmond-Louis Duboux : Même question, relative à la participation.

Max Hofer : Même question.

Otto Metzler : Même question.

Une question spéciale sera, en ce qui concerne cet accusé, posée au jury, en ces termes : Otto Metzler a-t-il agi avec discernement ?

Robert-Léon Mégevand : Même question que pour les précédents, relative à la participation à l'émeute.

Kiamil-Noury Mahmoud : Même question.

Franz Pinggera : Même question.

Albert Wuthrich : Même question.

On sait que le procureur général a renoncé à requérir la condamnation des frères Tronchet, de Dupont, Lebet, Baudin, Hofer, Mégevand, Mahmoud et Pinggera.

Les jurés délibèrent dans une des salles de réunion de l'Évangélisation populaire, au 3^{me} étage de la Salle centrale. Cette salle a été aménagée à cet effet. Deux grandes tables de bois blanc ont été recouvertes d'une tenture jaune foncé, de la même couleur que celle qui décore la salle d'audience.

Les jurés ont déjà tenu deux séances de délibérations, mardi à 17 heures et mercredi entre 17 et 18 heures.

La première de ces réunions fut secrète, et M. Camille Morel, rédacteur de l'*Epicier suisse*, qui occupe des locaux au 3^{me} étage de la Salle centrale, fut prié « d'évacuer les lieux », car les murs ont quelquefois des oreilles.

Durant la délibération finale, M. Camille Morel ne pourra rester dans ses bureaux.

Des gendarmes garderont tout l'étage et personne ne sera toléré dans les escaliers, du rez-de-chaussée au 3^{me} étage.

LES ZONES GENEVOISES

La France d'accord avec la proposition suisse

On nous écrit de Berne :

Le Conseil fédéral a reçu, hier vendredi, la bonne nouvelle que le gouvernement français a accepté de liquider les divergences dans la question des zones genevoises de la façon proposée par la Suisse : les divergences seront discutées par des négociateurs et les points contestés seront fixés par un collège de trois experts-arbitres. Ces arbitres doivent être choisis en dehors des deux Etats impliqués : si l'accord n'était pas possible pour le troisième arbitre, c'est le président de la Cour internationale qui serait appelé à le désigner.

Le 7 juin, le délai allait expirer pour la réponse de la France. Elle vient donc à temps.

La solution apparaît heureuse ; comme le jugement final des experts-arbitres sera définitif, ni les instances politiques françaises ni les mêmes instances en Suisse n'auront plus à s'occuper de ces questions délicates.

Sauf erreur, le régime nouveau devant entrer en vigueur en 1934, le problème épineux sera tranché avant la fin de l'année en cours.

Manifestation communiste interdite

Le parti communiste genevois ayant organisé une manifestation en vue du verdict de la Cour d'assises fédérale, le Conseil d'Etat de Genève a pris l'arrêté suivant :

« Le Conseil d'Etat, considérant qu'il est de toute nécessité que l'ordre, la tranquillité et la sécurité publique ne soient pas troublés pendant la durée des assises fédérales ou à l'occasion de celles-ci ; que les manifestations annoncées par le parti communiste pour le vendredi 2 juin ou le samedi 3 juin, sur la place Longemalle ou aux environs, sont de nature à troubler l'ordre public, et qu'il y a donc lieu de les interdire ;

« Arrête :

« d'interdire pendant toute la durée des assises fédérales, ou à l'occasion de celles-ci, tous cortèges, manifestations, démonstrations ou rassemblements quelconques sur la voie publique, et tout particulièrement les manifestations annoncées par le parti communiste pour les vendredi 2 ou samedi 3 juin, sur la place Longemalle ou aux environs.

« Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles des peines de police. »

Un ami des prolétaires

Le *Pilori* cite les revenus de M. Edgar Milhaud, professeur israélite et socialiste d'économie publique à l'université de Genève, attaché au Bureau international du travail, membre de la Ligue des droits de l'homme, qui prit la défense des émeutiers de Genève contre le gouvernement.

M. Edgar Milhaud touche 45,000 francs au Bureau international du travail, 15,000 francs à l'Université, 5,000 francs à l'Institut Mantoux-Rappard, 5,000 francs aux *Annales de la Régie directe*, etc.

Les prolétaires sont consolés de leur sort en sachant leur ami, M. Edgar Milhaud, si bien renté.

Un coup de balai

Dans le district de Brougg (Argovie), dimanche, en même temps qu'on votait sur les traitements, les électeurs avaient à nommer les juges de district.

Un mouvement s'était fait pour débarrasser la magistrature judiciaire de tout élément marxiste. On y a réussi. Les deux juges socialistes sont restés sur le carreau.

La liberté du commerce

Le Conseil fédéral s'est prononcé en principe pour l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article sur les affaires économiques (liberté du commerce), dont le texte sera rédigé ultérieurement.



Au premier plan, les jurés ; en arrière, de gauche à droite : le procureur général Sillig ; M. Kirchofer, juge fédéral ; M. le président Soldati ; M. Guex, juge fédéral.

BRULEUR PERFECTIONNÉ OLEO CHAUFFAGE AUTOMATIQUE AU MAZOUT

OLEO **Cuénod**

ATELIERS H. CUÉNOUD & C^o CHÂTELAINÉ-V. GENEVE

SILENCIEUX ÉCONOMIQUE

CUÉNOUD-WERKE & CO. ZÜRICH

Un congrès socialiste interdit

Un régiment mobilisé

Demain dimanche, devait avoir lieu, à Bienne, une grande assemblée des jeunesses socialistes suisses, avec démonstrations, cortèges, etc. Cette manifestation provoqua de nombreuses protestations, surtout parce qu'elle devait avoir lieu le dimanche de la Pentecôte.

Par surcroît, M. Nicole, l'inculpé de Genève, devait prendre la parole!

Le Conseil d'Etat du canton de Berne s'est occupé, hier vendredi, de la question et a pris l'arrêté suivant:

Se basant sur l'article 39 de la constitution cantonale bernoise, le Conseil d'Etat, soucieux de maintenir la tranquillité et l'ordre, décrète ce qui suit:

1° Toutes les assemblées en plein air, cortèges et autres manifestations sur la voie publique sont interdits à Bienne et environs le dimanche de Pentecôte;

2° L'accès du territoire cantonal est interdit à Léon Nicole, de Genève, jusqu'au 5 juin, à 24 heures;

3° Les infractions à cet arrêté seront punies d'amende jusqu'à 500 fr. ou de prison jusqu'à un mois; les deux peines peuvent être cumulées. En outre, les étrangers pourront être expulsés du canton.

Pour le cas où un service d'ordre deviendrait nécessaire, le Conseil d'Etat met provisoirement de piquet le régiment d'infanterie de landwehr 45, l'état-major et les bataillons de fusiliers 115 et 116 et l'escadron de mitrailleurs 3 (élite).

Une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à Bienne, hier vendredi, après-midi, pour conférer avec les autorités locales des mesures éventuelles à prendre.

La levée du régiment d'infanterie 45 pour le service d'ordre, à Bienne, a eu lieu à Berthoud, aujourd'hui samedi, 3 juin, à 10 h. du matin. L'escadron de mitrailleurs 3 reste de piquet et pou, l'instant il n'est pas mobilisé.

Les cheminots socialistes

Au congrès des cheminots socialistes, le Dr Max Weber, collaborateur scientifique de l'Union syndicale suisse, a parlé du futur impôt fédéral de crise. Il a exprimé l'avis que l'impôt de crise représente une modeste et légitime charge qui peut très bien être supportée par l'économie.

Dans un vote unanime, le congrès a émis le point de vue que la politique économique actuelle grève unilatéralement les petits revenus des grandes masses populaires. Le congrès recommande l'introduction de l'impôt fédéral de crise comme moyen d'imposer les gros revenus et les grosses fortunes.

L'impôt sur l'alcool

Se basant sur les articles 70 et 78 de la loi sur l'alcool, du 21 juin 1932, le Conseil fédéral a pris, vendredi, un arrêté sur l'imposition fiscale des anciens stocks d'eau-de-vie, qui entre immédiatement en vigueur.

Aux termes de cet arrêté, les stocks d'eau-de-vie, acquis, importés ou fabriqués avant le 21 septembre 1932 et qui existent encore aujourd'hui, sont soumis aux taxes suivantes:

1° le trois-six et l'alcool qu'il est légalement prescrit d'acheter à la Régie, ainsi que les eaux-de-vie et les liqueurs composées avec ce trois-six ou cet alcool 2 fr. 50 par litre d'alcool absolu;

2° 2 fr. pour les spécialités d'alcools, les eaux-de-vie et les liqueurs importées, ainsi que pour les eaux-de-vie et les liqueurs fabriquées en Suisse avec des matières provenant de l'étranger;

3° de 2 fr. pour les spécialités produites en Suisse;

4° de 2 fr. pour les eaux-de-vie de fruits à pépins produites en Suisse.

L'article 2 de l'arrêté règle l'assujettissement à l'impôt, l'article 3 la réduction en cas de perte, l'article 4 la taxation. Il stipule que les réserves soumises à l'impôt doivent être déclarées à l'Office local de surveillance des distilleries, au plus tard, jusqu'au 20 juin 1933.

LES SPORTS

Le football suisse

En Suisse, la saison de football est sur le point de se terminer. Bâle a gagné la coupe suisse il y a deux mois et la finale du challenge national s'est disputée dimanche dernier. Il ne reste plus à jouer que les finales du championnat, qui mettront aux prises Grasshoppers, Young-Boys, Servette et Berne, soit deux clubs bernois, un zuricois, et une seule équipe romande.

Dimanche, 11 juin, deux matches auront lieu, qui mettront aux prises Berne et Grasshoppers, Servette et Young-Boys.

Mais quel sera le 35^{me} champion suisse?

Le tour des Savoies

Hier vendredi, s'est disputée la première étape du tour cycliste des Savoies: Annessonville - Bonneville - Boège - Douvaine - Thonon, soit 115 km.

Voici le classement: 1. Floraison (France), 2 h. 56 m. 1 sec.; (vitesse moyenne horaire: 39 km. 200). 2. Büchi (Suisse); 3. Buse (Allemagne); 4. Erne (Suisse);

5. Blattmann (Suisse). Il y a eu 76 partants; 69 sont arrivés à Thonon dans les délais fixés.

Aujourd'hui samedi, deuxième étape: Thonon-Chamonix, par Evian, Tanninges, Cluses (115 km.). Demain, Chamonix-Chambéry (140 km.); lundi: Chambéry-Annemasse (150 km.). Total: 520 km.

L'Union suisse des arts et métiers en 1932

Le 53^{me} rapport annuel de l'Union suisse des arts et métiers qui vient de paraître atteste, une fois de plus, la vitalité de l'organisation centrale de l'artisanat et du commerce de notre pays. Le nombre de ses sections a passé de 132 à 137, et celui de ses membres de 143,070 à 148,934. Son effectif total a donc augmenté de 5864 membres en 1932. Actuellement, l'Union groupe 21 unions cantonales d'arts et métiers, 98 associations professionnelles suisses et 18 musées industriels, techniciens, écoles et métiers, etc.

Les arts et métiers suisses, qui avaient pu opposer jusqu'au début de 1932 une belle résistance à la crise économique ont dû lui payer un lourd tribut au cours de l'année écoulée, constate le rapport de l'Union. L'artisanat a été gravement affecté à la fois par la crise agricole, le marasme de l'industrie hôtelière, l'arrêt de la construction et la baisse générale des prix. Dans certaines régions plus particulièrement frappées par la crise industrielle, les occasions de travail ont considérablement diminué et le chômage a fait son apparition dans plusieurs branches. Quant au commerce de détail, il a subi le contre-coup des mesures décrétées pour protéger notre industrie indigène, mais il a surtout souffert d'attaques nombreuses de ses adversaires économiques, ainsi que de la terrible concurrence des grands bazars, «Epa», «Uniprix», etc., qui se sont ouverts ces derniers temps en grand nombre dans toutes nos villes suisses.

Au cours de l'exercice, l'Union suisse des arts et métiers a déployé une activité féconde dans les domaines économique et social pour sauvegarder les intérêts des classes moyennes indépendantes. Les autorités fédérales l'ont consultée sur une foule de problèmes et, de son côté, elle a adressé de nombreuses requêtes et mémoires aux pouvoirs publics. Les principales affaires traitées par l'Union sont exposées sous 18 rubriques dans l'ordre de son programme de travail adopté en 1931.

L'Office de comptabilité de l'Union suisse des arts et métiers, à St-Gall, se développe d'une façon très réjouissante et comptait, à fin 1932, 220 abonnés répartis dans 17 cantons.

Les organes directeurs de l'Union ont pris une part très active à de nombreuses conférences économiques, ainsi qu'à l'élaboration de plusieurs lois et arrêtés intéressant le commerce et l'artisanat; ils ont, en particulier, collaboré étroitement avec les autorités fédérales en matière d'application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Des chapitres spéciaux du rapport sont consacrés encore à la réglementation fédérale des adjudications publiques et au régime des soumissions cantonales — domaines auxquels l'Union voue tous ses efforts depuis nombre d'années — au commerce de détail, à l'organisation commerciale des petites entreprises, au crédit artisanal, aux assurances, aux conditions de travail dans les arts et métiers, à la politique commerciale, aux transports, aux questions internationales, etc.

Le rapport en question renferme enfin d'autres indications précieuses pour les milieux de l'artisanat et du commerce de détail sur tous les problèmes de l'actualité. En annexe, il contient une liste détaillée des sections, ainsi qu'un état des journaux professionnels suisses paraissant entièrement ou partiellement en français.

On peut se procurer le 53^{me} rapport annuel de l'Union suisse des arts et métiers, jusqu'à épuisement du stock, au secrétariat général, à Berne.

RADIO

Sous les auspices de l'Association française d'expansion artistique, par les soins du ministère français des postes et télégraphes, le Théâtre national de l'Opéra radiodiffusera, le 5 juin, le Barbier de Séville.

Extension du programme de la télédiffusion du 4 au 10 juin

Dimanche, 4 juin: 6 h. 35 à 8 h. 15, Hambourg; 14 h. à 15 h., Stuttgart; 17 h. 30 à 19 h., Beromünster; 22 h. 30 à 24 h., Berlin. Lundi, 5 juin: 6 h. 35 à 9 h. 55, Hambourg et Karlsruhe; 11 h. à 12 h. 50, Stuttgart et Leipzig; 17 h. 30 à 18 h. 40, Stuttgart et Munich; 23 h. à 24 h., Munich. De mardi à samedi: 10 h. 10 à 11 h. 15, Stuttgart, à l'exclusion de mardi et mercredi; samedi, de 14 h. 15 à 15 h. 28, Beromünster; de 17 h. 30 à 19 h., Beromünster; 22 h. 50 à 24 h., Stuttgart, à l'exclusion de samedi. Mardi, 6 juin: de 10 h. 15 à 10 h. 50, émission pour les écoles, en français. Mercredi, 7 juin: de 10 h. 15 à 10 h. 50, émission pour les écoles en allemand.

AGRICULTURE

La lutte contre les courtillères

On utilise, depuis fort longtemps, divers procédés pour lutter contre ces fâcheux parasites: capture au moyen de pots enterrés à la surface du sol, huiles ou pétrole versés dans les trous, désinfection du sol, autant de moyens qui se sont révélés plus ou moins efficaces, souvent trop compliqués et coûteux. Depuis quelques années, on utilise des appâts empoisonnés sous forme de riz, maïs, ou farine combinée avec du phosphore, ou de l'arsenic. Les courtillères étant friandes de ces appâts, la lutte est devenue beaucoup plus efficace et économique. En Italie, en France, en Suisse également, grâce à l'application de ces appâts, on a obtenu de très bons résultats dans les petites cultures comme dans les cultures agricoles.

Les préparations à base de phosphore de zinc présentent cependant un grave inconvénient: elles sont à base d'un poison violent qui est un danger pour les personnes qui les préparent et qui les appliquent. Ces appâts ayant une durée d'efficacité très limitée, ils ne peuvent pas être préparés à l'avance avec toutes les précautions voulues. L'emploi du phosphore de zinc en horticulture a été entouré de prescriptions spéciales dans divers pays, vu le danger du produit.

Depuis l'an passé, on utilise un produit spécial qui n'est pas toxique et qui est tout aussi efficace que le phosphore de zinc; c'est un sel de baryum dont les préparations sont d'une conservation illimitée; elles ont le gros avantage de ne pas présenter de dangers soit pour les personnes, soit pour les oiseaux ou les animaux domestiques, les poules, les chats, etc. On trouve dans le commerce des préparations à base de sel de baryum vendues sous le nom de Cortilan. Ce produit est prêt à l'emploi, il est sans danger et d'une efficacité absolue; on peut dire que c'est la solution idéale du problème de la lutte contre les dégâts des courtillères.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Bataille entre tziganes

Une rixe a éclaté pour une question d'argent dans un campement de tziganes à Batea, près de Barcelone. Une centaine de coups de feu ont été échangés et trois hommes et une femme de 60 ans ont été tués.

Deux femmes sont, en outre, gravement blessées; 32 tziganes ont été arrêtés; 6 autres, qu'on accuse d'avoir provoqué la bagarre, ont réussi à s'échapper.

Terrible explosion dans une raffinerie de pétrole

A Long Beach (Etats-Unis), une explosion s'est produite, hier vendredi, dans une raffinerie de pétrole. Vingt personnes auraient été tuées.

Une jacquerie en Roumanie

Quatre-vingts paysans ont fait irruption dans le domaine de la princesse Marie Cantacuzène, situé à Cogeașca, dans la province de Jassy, ont mis à sac la propriété, tué le bétail et maltraité le personnel. Ensuite, les paysans mirent le feu aux granges et entrepôts. Il s'agirait d'un conflit provoqué par l'arpentage des terres.

Une Française pendue à La Mecque

La comtesse d'Andurain a été pendue à La Mecque sous l'inculpation d'avoir fait mourir son mari en l'empoisonnant.

D'origine française, la comtesse avait acquis une certaine célébrité en Syrie lorsque, voici quelques années, elle ouvrit, de concert avec le comte d'Andurain, dans l'antique cité de Palmyre, un hôtel portant le nom de la reine Zénobie. Après son divorce d'avec le comte d'Andurain, la comtesse épousa un chef arabe qui mourut il y a quelque temps. La dénonciation d'une des femmes du chef, jalouse de la comtesse, révéla que cette dernière avait fait mourir cet Arabe et la conduisit à la potence.

Accident d'aviation

On mande de San-Bernardino (Californie): Un avion de transport militaire s'est écrasé dans la région montagneuse du défilé de Cajon, près de San-Bernardino. Trois soldats ont été tués sur le coup. En outre, un officier et deux soldats ont été grièvement blessés.

Des banquiers menacés

A la suite de l'enquête sur la banque Morgan, plusieurs banquiers ont reçu des menaces de mort. La police a pris des mesures de précaution. Le vice-président d'une banque de Pasadena, notamment, a été blessé par un médecin victime d'opérations financières malheureuses.

Querelle de famille sanglante

Jeudi, une querelle de famille dans le village de Tenanjo de Doria, au Mexique, a dégénéré en lutte sanglante au cours de laquelle six personnes ont été tuées et huit blessées.

L'expédition de l'Everest

Deux membres de l'expédition du Mont Everest, qui furent les premiers à tenter l'escalade du sommet, ont abandonné leurs efforts; mais une seconde paire et, si nécessaire, une troisième paire d'alpinistes continueront le siège de la montagne. En cas d'échec général, l'ascension finale sera renvoyée à septembre.

SUISSE

Chute mortelle dans une étable

Hier vendredi, M. Placide Pralon, âgé de soixante-sept ans, menuisier et agriculteur à Bottens, a fait une chute mortelle dans son étable, une planche du fenil où il était monté ayant cédé sous son poids.

Une somnambule tuée

A Rheineck (Saint-Gall), hier vendredi, la jeune Frieda Zingg, âgée de seize ans, élève à l'Ecole ménagère cantonale, sujette à des accès de somnambulisme, a glissé en se promenant sur le toit et est tombée dans une cour. Elle a été tuée sur le coup.

AVIATION

Un raid des aviateurs Mollison

L'aviateur bien connu James Mollison et sa femme, miss Amy Johnson, ont l'intention de quitter l'aérodrome de Croydon lundi, 5 juin, à destination de New-York.

L'appareil qu'ils piloteront tour à tour est spécialement aménagé pour emporter une importante provision d'essence; les aviateurs ont fait des essais à bord de cet avion au-dessus du sud de l'Angleterre.

De New-York, M. et Mme Mollison projettent de voler jusqu'à Bagdad, afin de battre le record de distance en ligne droite. Ils reviendraient ensuite de Bagdad à Croydon (Londres) en une seule étape. La distance totale qui serait couverte par ce vol de Londres à New-York, à Bagdad et à Londres, serait de 19,200 kilomètres. La distance parcourue sans escale de New-York à Bagdad serait de 11,200 kilomètres.

Echos de partout

On a mangé du crocodile

Le déjeuner de la Société nationale d'acclimatation de France est une réunion très parisienne dont les invitations sont extrêmement recherchées. Il a eu lieu jeudi, comme de coutume, au buffet de la gare de Lyon, à Paris. La veille, un certain nombre de membres de la société — dont il faut louer le courage — étaient réunis en petit comité pour goûter chacun des mets et s'assurer « par eux-mêmes » que les convives ne seraient pas empoisonnés.

On commença par un apéritif, le punch au rhum blanc aromatisé de petits citrons verts des Antilles, qui était excellent, mais laissait un arrière-goût de verni. Comme toute fête parisienne qui se respecte, cette réunion fut donc précédée d'un vernissage...

On dégusta ensuite d'excellentes anguilles fumées provenant de la réserve de la Camargue. Puis des anémones de mer en omelette, débarrassées de leur pouvoir urticant par immersion dans du vinaigre; de délicieux barbeaux d'Euphrate, aux vins de Tahleh, offerts par le professeur Gruvel (duquel on espère toujours un plat de serpents de mer), précédèrent le clou du repas: les queues de crocodiles au vary-lava. Ces queues de crocodile ont été envoyées par le gouverneur général de Madagascar, M. Tayla.

On dégusta avec plaisir cet animal anthropophage, car c'est double plaisir de manger un « mangeur ».

Le repas se continua par un plat de papayes fraîches au gratin et par des bulbes de jacinthes des bois à la sauce algérienne. Ces bulbes sont très agréables au goût et il est fort probable que la facilité avec laquelle on peut se les procurer déterminera ceux qui en ont goûté aujourd'hui à les faire apprécier par leurs amis. On servit ensuite « les ragondins du grand veneur », provenant d'élevages français, et qu'accompagnaient les beignets javanais de kroboeks.

Une glace aux bananes de Guinée constituait l'entremets, après lequel on apprécia vivement les nêfles du Japon, de provenance algérienne, qui pourraient fort avantageusement remplacer la banane pour la succulence.

Le repas se termina par un café inédit: le café du Kouilou, qui croît à l'état sauvage au Gabon, et par l'élixir de Maté, liqueur fort agréable qui est tirée du maté paraguayen et à la réputation de donner de la vigueur.

A l'issue du repas, le crocodile se vengea et retourna l'estomac des convives.

Mot de la fin

Un mari à sa femme, qui rentre chargée de paquets après avoir couru les grands magasins: — Rien que ça d'achats dans ton après-midi! Mais malheureuse à quoi pensais-tu donc? — A rien, je ne pensais pas, je dépensais.

Théâtre du Jorat

Première de la Terre et l'Eau. — Elle aura lieu samedi, 10 juin, à 14 h., en présence du Conseil fédéral et des hautes personnalités artistiques.

Exceptionnellement, le comité a décidé de mettre en vente quelques places pour le public aux prix de Fr. 5.— et 6.—, qui peuvent être obtenues immédiatement chez Fœtisch frères, rue de Bourg, Lausanne (tél. 23.045), et Gilliéron & Cie, Mézières (tél. 9.132).

Location ouverte pour toute la série.

Pentecôte

Les effets surnaturels de la Pentecôte ont revêtu toutes les phases du miracle. Soudaineté, rapidité, transfusion de ceux auxquels il s'adressait, contenance de la grâce sans retour en arrière. Et c'est un sujet d'admiration bien grand que de suivre pas à pas les apôtres, dégorgeant de l'inspiration de l'Esprit-Saint, la marche de la Rédemption à travers le monde.

Notre Seigneur a confié à ceux qu'il aimait la tâche de le faire connaître, aimer et servir; ceux-ci n'ont à montrer aux hommes qu'une image bien austère : celle d'un Crucifié, mais ce Crucifié vient de resplendir de toutes les clartés de la Résurrection, et ses envoyés sont réellement changés en Celui qu'ils doivent annoncer. Il émane de leurs âmes à travers leur terrestre humanité une vertu qui attire et convertit. Ils ont été instruits de la connaissance des cœurs et cette intelligence leur a donné la clef des consciences, afin d'y introduire l'essentiel divin. Leur science ? C'est celle d'avoir été touchés par une flamme dont le foyer mystique ne s'éteint pas. Leur sagesse ? C'est d'apporter au-dessus de la philosophie des païens une morale éternelle qui donne la paix à ceux qui l'embrassent. Leur crainte de Dieu ? C'est de changer en miséricorde et en pardon les lois anciennes. Leur force ? C'est de la puiser dans la puissance qu'ils ont connue et d'être invincibles en Celui qui peut tout. « Je peux tout en Celui qui me fortifie », a dit saint Paul, après eux.

Jamais un pareil coup de force de la part de Dieu n'avait éclaté ainsi. Le moment où les apôtres, accompagnés des nombreux disciples qui s'étaient renfermés avec eux, sortent du Cénacle marque une heure historique étroitement liée aux années de la vie du Christ, à sa Passion et à sa Rédemption. Les grandes pages continuent; les prodiges ne cessent pas; ils sont l'application du règne dont l'aurore s'est levée, et dont tant de siècles ont été privés.

Que vont faire les apôtres ? En attendant la Pentecôte et comme leur cœur saignait de la trahison et du suicide de Judas qui leur avait été associé, appelé comme eux à exercer les fonctions de leur ministère, ils prient et tirent au sort pour remplacer l'infidèle. Mathias est élu à la place de Judas. Ainsi, jusqu'à la consommation des siècles, se perpétuera le collège apostolique dont Pierre, en se levant et en prenant la parole devant l'assemblée, a commencé à exercer le rôle de chef et de pasteur.

Le jour de la Pentecôte, en réponse à la réflexion impie et moqueuse de ceux qui les comparent à des hommes ivres, Pierre parle en Pape avec une autorité superbe. Peu de temps avant, il n'avait pas osé répondre à une servante; maintenant, il domine la synagogue, il condamne son crime et proclame la souveraineté de Jésus devant la maison d'Israël. C'est trois mille hommes dont il touche le cœur et qui, remplis de repentir, sont baptisés au soir de cette bienheureuse journée.

La communauté chrétienne est fondée et « tous les esprits sont frappés d'une crainte respectueuse, car beaucoup de prodiges et de miracles s'opéraient par les apôtres ». Notre-Seigneur n'avait-il pas annoncé ? « Les boiteux marchent », et c'est la guérison du boiteux qui se lève et marche, au nom de Jésus-Christ de Nazareth. C'est, à Joppé, la résurrection d'une femme nommée Tabitha; c'est la mort subite d'Ananie et de Saphire, qui, en vendant leur bien pour en donner le prix aux pauvres, en dissimulèrent une partie et mentirent à Dieu et à Pierre. Les conversions sont si nombreuses dans l'Eglise primitive qu'elles doivent nécessairement amener la persécution; on cherche à enchaîner la parole des apôtres avant de s'attaquer à leurs personnes, mais ceux-ci répondent : « Nous ne pouvons pas ne pas témoigner de ce que nous avons vu et entendu », et, si le grand-prêtre et les sadducéens en viennent à enfermer les témoins du Christ, un ange les délivre, et ils retournent au temple prêcher hardiment la doctrine de vie.

Bientôt, ils sont insuffisants pour le nombre des fidèles, et les premiers diocèses apparaissent avec l'imposition des mains, première ordination célébrée dans l'Eglise. Etienne, qui faisait le plus de prodiges et de miracles, est lapidé et martyrisé, mais, avant de mourir, il a vu « le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu ». Philippe, l'apôtre de la Samarie, a converti et baptisé en chemin le ministre d'Ethiopie, et la dispersion des disciples par la persécution de l'Eglise de Jérusalem sert encore à la diffusion de l'Evangile.

Toutes les fois où il en était besoin, le Saint-Esprit continuait son œuvre. Il est mentionné dans les Actes que, à la fin de certaines prières où l'âme ardente des fidèles conjurait le Seigneur de pouvoir annoncer sa parole avec force et courage et d'accomplir en son saint nom des prodiges, les assistants se trouvaient de nouveau remplis du Saint-Esprit de telle sorte que rien ne pouvait plus les arrêter.

Lorsque Pierre parla dans la maison, remplie de païens, du centurion Corneille, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui l'écoutaient. Aussitôt, Pierre commanda de baptiser au nom du Seigneur Jésus-Christ ceux qui avaient reçu une telle faveur, et ainsi l'Esprit universel de la chrétienté commença par l'Eglise à régner dans le monde.

B. B.

Nouvelles de la dernière heure

LE PACTE DES QUATRE PUISSANCES

Paris, 3 juin.

L'impression, dans les milieux politiques, est que la conclusion définitive du pacte à quatre se heurte, du fait de l'Allemagne, à des difficultés assez sérieuses, ce pays mélangé à son adhésion des conditions ou bien qui préjugent les décisions de la conférence du désarmement ou qui ne concordent pas avec les thèses toujours soutenues à Genève par la délégation française.

Le dernier texte proposé par Rome n'est en la possession du gouvernement français que depuis trois jours. Ce fait, s'ajoutant aux dernières hésitations de Berlin, indique assez que la conclusion définitive du pacte pourrait exiger encore un certain délai.

Rome, 3 juin.

On confirme de source autorisée que la signature du pacte à quatre n'aura lieu qu'au début de la semaine prochaine. Cet ajournement est dû à une question de fond et non de forme en relation avec les derniers amendements présentés par la France.

Cependant, les milieux politiques de Rome ne se préoccupent pas outre mesure de ce retard.

Dans les milieux français de Rome, on se montre convaincu que le pacte finira par être signé et qu'il fournira même à la France et à l'Italie l'occasion de mettre fin à un malentendu déplorable et de pratiquer une politique cordiale et de confiance réciproque, conforme aux intérêts des grandes nations latines.

Rome, 3 juin.

Hier vendredi, au Sénat italien, l'ancien ministre Galengia a loué l'initiative de M. Mussolini en faveur du pacte à quatre et a déclaré :

« C'est inconcevable que la France n'ait pas compris que des relations cordiales et aimables avec l'Italie étaient dans son intérêt. Il faut souhaiter la fin de l'heure des incompréhensions et des divergences. »

Rome, 3 juin.

Les milieux politiques romains se montrent généralement préoccupés de l'attitude de la Petite-Entente et le retard survenu dans la signature du pacte à quatre est attribué surtout aux objections présentées par les petits Etats. La Pologne aurait fait, hier vendredi, auprès de la France, une démarche de protestations contre le pacte.

Le problème des dettes de guerre

New-York, 3 juin.

On mande de Washington que M. Robinson, chef démocrate du Sénat, a déclaré en séance qu'il ne croyait pas que l'affirmation selon laquelle le président Roosevelt serait partisan d'une annulation des dettes de guerre ou de leur règlement sur la base d'une réduction d'un dixième, fût justifiée.

Il a ajouté que le président comprenait les difficultés qu'il y avait à percevoir le montant des dettes, mais que, selon toutes les indications recueillies, il appliquerait la résolution du Congrès adoptée au moment de la ratification du moratoire Hoover, et se prononcerait contre l'abrogation ou la révision des créances étrangères.

Conversations franco-anglo-américaines à Paris

Genève, 3 juin.

Les délégations des Etats-Unis et de Grande-Bretagne à Genève attendent de leurs gouvernements des instructions en vue de conversations qui auraient lieu à Paris incessamment. MM. Eden et lord Londonderry, ministre britannique de l'air, ont quitté Genève pour Paris. Ils seront à la disposition de leur gouvernement pour représenter ce dernier à Paris au cas où les conversations auraient lieu dans cette ville dès aujourd'hui samedi. Au cas contraire, MM. Eden et lord Londonderry poursuivront leur route sur Londres.

La conférence économique de Londres

New-York, 3 juin.

Le programme que la délégation des Etats-Unis à la conférence de Londres s'efforcera de faire prévaloir comporte de larges accords de principe plutôt que des traités précis, un « gentlemen agreement » tendant à protéger les réserves d'or et à coordonner la politique intérieure des principaux pays pour établir un programme de travaux publics capable de stimuler l'industrie mondiale.

Quoique la délégation, dans sa majorité, pense que la stabilisation définitive des changes dépend de la réussite des efforts de chaque nation pour mettre de l'ordre dans ses affaires intérieures, certains experts croient qu'on pourrait parvenir à un accord de principe pour une meilleure utilisation de l'or, grâce à une réduction des réserves d'or proportionnellement à la monnaie en circulation.

Enfin, la délégation américaine étudie particulièrement l'emploi de l'argent comme monnaie auxiliaire.

Un démenti de M. John Simon

Londres, 3 juin.

(Havas.) — Un démenti aux bruits selon lesquels le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sir John Simon, songerait à démissionner a été

donné par son secrétaire au cours d'un discours que celui-ci a prononcé à Leiston. Il a déclaré qu'il était autorisé par le ministre lui-même à opposer un démenti formel aux rumeurs en question.

L'enquête sur l'incendie du Reichstag

Berlin, 3 juin.

Suivant un communiqué du chef du bureau de presse du groupe nationaliste-social du Reichstag, le juge d'instruction du tribunal du Reich a terminé l'instruction préliminaire contre van der Lubbe, Torgler, Dimitroff, Popoff et Tanef inculpés d'avoir mis le feu au palais du Reichstag et pour haute trahison, et a transmis le dossier au ministère du Reich à Leipzig.

La Petite-Entente et l'Union soviétique

Prague, 13 juin.

On déclare, dans les milieux compétents, que toutes les informations répandues par certains journaux étrangers d'après lesquels la Petite-Entente aurait l'intention de reconnaître les Soviets et d'envoyer à Moscou un représentant commun, sont de pure invention.

Le conseil permanent de la Petite-Entente a effectivement examiné entre autres la question des relations avec l'Union soviétique. Il a constaté que la Russie soviétique et la Petite-Entente ont à Genève, sur plusieurs questions du désarmement, une attitude concordante; il a pris acte, d'autre part, d'une amélioration nette des relations entre l'Union soviétique et la Roumanie. Ces deux considérations lui ont fait exprimer, dans son communiqué, l'espoir d'une évolution favorable des relations avec les Soviets; mais sur les questions pratiques de cette évolution : reconnaissance officielle des Soviets, conclusion d'un pacte de non-agression entre la Petite-Entente et l'Union soviétique, etc., le conseil n'a ni pris, ni envisagé aucune décision concrète.

Entre la Roumanie et la Hongrie

Bucarest, 3 juin.

Le ministère des affaires étrangères communie au sujet de fausses nouvelles sur de prétendues dévastations et cruautés contre certains citoyens roumains d'origine magyare, que le ministre de Roumanie à Budapest a prié le premier-ministre de Hongrie de faire démentir ces nouvelles inexacts de nature à impressionner défavorablement l'opinion des deux pays. Le gouvernement roumain a fait d'ailleurs une enquête sur les faits, qui ne présentent aucun caractère de gravité. Les autorités et la justice feront leur devoir et puniront ceux qui ont commis des désordres.

Calomnie contre le Saint-Siège

Paris, 3 juin.

M. Ernest Pezet, député du Morbihan, dominant, dans l'Aube, le compte rendu d'une séance tenue mercredi par la Commission des affaires étrangères de la Chambre, à propos de l'autorisation de l'emprunt promis à l'Autriche et de la lutte que ce pays mène, en ce moment, contre le Reich, relate ainsi l'intervention d'un des membres de la Commission :

« M. Ybarnégary ramène la question au problème général du heurt des politiques italo-allemande et française; il estime que l'Autriche est près de tomber sous la coupe de l'Italie, secrètement liée à l'Allemagne et servie par le Vatican complice. »

Sans avoir l'étiquette de député catholique, M. Ybarnégary doit son siège au Palais-Bourbon exclusivement à des électeurs catholiques; il ne lui est pas permis de dénoncer sans preuves, devant des incroyants, le Chef du catholicisme comme le « complice » de l'Italie « secrètement liée à l'Allemagne ». »

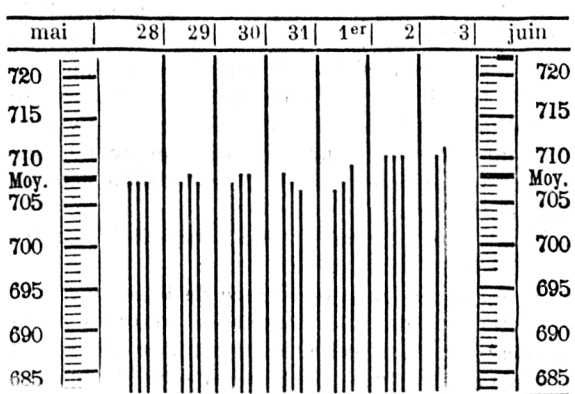
M. Ybarnégary doit ces preuves au public. On a répété pendant des années, à propos de l'Autriche, dans la presse anticléricale de droite en France que le Saint-Siège travaillait pour l'Anschluss, alors que le seul et unique parti opposant à l'Anschluss à Vienne était ce parti chrétien-social, connu pour son attachement au Saint-Siège qui se bat actuellement contre les partisans de l'Allemagne avec l'ardeur que l'on sait.

En attendant que M. Ybarnégary s'explique, on peut affirmer que son accusation n'est pas plus fondée que celle qui représentait, hier, le Vatican comme l'avocat de l'Anschluss.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

3 juin

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

mai	28	29	30	31	1 ^{er}	2	3	juin
7 h. m.	9	8	8	5	10	10	9	7 h. m.
11 h. m.	11	11	11	13	11	13	11	11 h. m.
7 h. soir	10	10	11	15	16	18	11	7 h. soir

Arrestations en Uruguay

Montevideo, 3 juin.

(Havas.) — Le gouvernement a ordonné l'arrestation des directeurs des journaux *El Dia* et *El Liberal*. De la dynamite aurait été débarquée à Colonia.

L'électrification des chemins de fer italiens

Rome, 3 juin.

(Stefani.) — La souscription de l'emprunt de 600 millions pour l'électrification des chemins de fer de l'Etat, ouverte vendredi, a été close, car elle a déjà dépassé un milliard. Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 170,000.

SUISSE

Le procès de Genève

Genève, 3 juin.

A 8 h. 5, ce matin, M. le président Soldati a ouvert l'audience des assises.

« Messieurs les jurés, dit-il, nous sommes arrivés à la fin des débats, que vous avez suivis avec attention. Vous êtes, Messieurs les jurés, les interprètes de la justice populaire pénale. Votre verdict sera considérée non seulement comme l'expression de la vérité, mais comme le jugement du peuple suisse. La loi vous dit que votre réponse doit être basée sur votre conviction. Vous êtes libres d'apprécier ces débats d'après votre conscience. La loi exige, la loi veut que cette conviction ne soit formée que par les débats. Vous devez effacer de votre esprit, avant d'entrer dans les délibérations, toute question qui ne concerne pas strictement le procès. C'est là la tâche très précise qui incombe aux juges populaires. Vous devez répondre oui ou non aux questions qui vous seront posées. »

« Pendant ces débats, malgré mon opposition, poursuit M. Soldati, le représentant du ministère public et les défenseurs ont fait dévier les débats. On a beaucoup trop parlé de révolution, c'est-à-dire de changer le gouvernement; cela n'a rien à voir dans le débat. »

« On a beaucoup parlé de manifestation et de contre-manifestation. Or, le Conseil d'Etat n'avait pas interdit l'assemblée de l'Union nationale, pas plus que la contre-manifestation. L'accusation se place sur un tout autre terrain, qui est le point de vue suivant : »

« Après que le Conseil d'Etat eut décidé de ne pas interdire, suivant la demande formulée par le parti socialiste, l'assemblée de l'Union nationale, le parti socialiste a, lors des réunions préalables du 9 novembre, décidé d'organiser une contre-manifestation, d'empêcher l'assemblée et, l'accusation le relève, avec l'intention de briser les barrages éventuels de la police. »

« Ce procès est un modèle de procès. Je rappelle à Messieurs les jurés que, s'il n'y avait pas eu intervention de l'armée fédérale, ce procès aurait eu lieu devant le tribunal correctionnel genevois. »

Quant aux questions, M. Soldati fait remarquer qu'elles sont de trois sortes : provocation, complicité et participation.

Puis M. Soldati explique que ce que l'on entend par résistance à l'autorité cantonale, représentée en l'occurrence par la gendarmerie et la troupe, mise à disposition dans le cas présent d'une autorité cantonale. M. Soldati déclare que le mot « intentionnellement » est indiqué dans le questionnaire comme synonyme du mot « dol ».

La décision sur chaque question doit être rendue à la majorité de dix voix. Faut-il une majorité de dix pour condamner et une même majorité pour acquitter? La cour ne se prononce pas pour l'instant sur la question de majorité et se réservera, si le jury ne pouvait prendre ses décisions dans un sens, ou dans un autre, par dix voix contre deux, d'en délibérer.

Le temps

Zurich, 3 juin.

Ce matin, samedi, le ciel est d'azur sur tout le pays. Sur les hauteurs, pas le moindre nuage et les stations de montagne signalent, depuis la nuit dernière, une forte hausse de la température. Au Righi, ce matin, à 7 heures, la température était déjà de huit degrés au-dessus de zéro. Au sud des Alpes, le temps est également clair.

Les perspectives pour les fêtes de Pentecôte restent favorables. Sous l'influence d'un foehn léger, la température continue à monter dans la plaine.

FRIBOURG

Le concert de la musique de Landwehr

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le concert de la musique de Landwehr devait donner hier soir, au kiosque à musique, a eu lieu aux Grand'places.

Le public ne fut pas content de cette modification, qui avait été décidée à la demande de plusieurs personnes, par respect pour la dépouille mortelle du regretté M. Erne, directeur de la Banque de l'Etat. Ce dernier ayant rendu des services appréciables à notre canton, il faut savoir gré à la musique de Landwehr d'avoir fait ce geste respectueux du deuil de la famille Erne.

FRIBOURG

Conseil d'Etat (Séance du 2 juin)

Le Conseil nomme M. Raymond Marguet, à Montborget, inspecteur du bétail; M. Samuel Fasnacht, ancien syndic, à Montilier, membre de la commission extraordinaire des auberges.

— Il prend acte, avec reconnaissance, au nom de l'Université, d'un legs de 100 francs de M^{me} Innocente Borral-Besson, à Monthey, en faveur de la Faculté de médecine.

— Il autorise la commune de Villarimboud à acheter une parcelle de forêt, celle de Montilier à vendre une parcelle de terrain et celle de Seiry à contracter un emprunt.

Les fêtes du centenaire de la Société de Saint-Vincent de Paul

On nous écrit : De grandes fêtes vont avoir lieu partout dans le monde pour commémorer le centième anniversaire de la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul par Frédéric Ozanam. Les plus solennelles viennent de se dérouler à Paris.

Dans la pensée de donner aux confrères suisses qui n'ont pu se rendre au congrès de Paris les avantages spirituels que représentent quelques jours de retraite religieuse et d'étude en commun des problèmes qui préoccupent cette société, le Conseil supérieur suisse, suivant ainsi le vœu du Souverain Pontife et du président général, a organisé, lui aussi, des fêtes et un congrès, à Fribourg, les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet prochains. La venue de S. Exc. Mgr di Maria, nonce apostolique à Berne, et la présidence d'honneur, assumée par Son Exc. Mgr Besson, notre évêque vénéré, en rehausseront singulièrement l'éclat.

Ces fêtes constitueront une grande manifestation de foi et de charité à laquelle sont conviés tous les confrères et les membres honoraires de la Société.

Au cours de ces fêtes, des conférences seront faites en français et en allemand, sur la Société de Saint-Vincent de Paul, la visite des pauvres, les ressources et les limites de l'action catholique. C'est un grand privilège pour Fribourg, de recevoir les délégués de la Société de Saint-Vincent de Paul de toute la Suisse. Quoique son activité soit toujours si discrète, les personnes informées connaissent les grands bienfaits matériels et spirituels de cette œuvre.

Le marcheur Linder

Le célèbre marcheur Jean Linder est arrivé hier soir vendredi, à 8 h. 5, à Fribourg. Il était parti jeudi de Zurich et, à une allure rapide, a parcouru la distance qui le séparait de Fribourg.

Le club des marcheurs de Fribourg est allé à la rencontre de Linder jusqu'à Tavel.

Une foule considérable attendait Linder, près du Tilleul, et l'a chaleureusement acclamé. Linder s'est rendu ensuite à l'hôtel de l'Autruche où il s'est restauré et où il a passé la nuit. Il est reparti ce matin, dans la direction de Payerne. Le but de sa randonnée est Besançon.

Braconnage

Le jeune Jean E., de Charmey, a été surpris avec un camarade, en flagrant délit de braconnage sur les pâturages d'Osseyres, par le garde-chasse Mooser et la gendarmerie de Charmey. Le délinquant avait son fusil militaire et portait un chamois sur les épaules; il a déjà été l'objet d'une sévère condamnation pour des faits semblables précédemment.

BIENFAISANCE

Les enfants de feu M. Edouard Guhl, directeur de la Brasserie Beauregard, décédé le 20 mars, ont fait, en mémoire de leur père, des dons à diverses institutions de la ville de Fribourg pour une somme de 15,000 francs.

On ne pouvait mieux honorer la mémoire du défunt, qui avait toujours montré beaucoup de charité.

Subvention fédérale

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg 26,620 fr. au maximum pour frais de travaux d'assainissement au lieu dit « Les petits Chomiaux » (Javroz), devis : 54,000 fr.

Réunion des congrégations mariales à Notre-Dame

Les différentes congrégations mariales de langue française auront leur réunion mensuelle demain, dimanche, à la basilique mineure de Notre-Dame A 6 h du soir, les membres de la congrégation des hommes dite de MM. les bourgeois auront, après le sermon, la bénédiction du Saint Sacrement. Après le chapelet de 8 h., donc vers 8 h. 1/2, il y aura la réunion de la congrégation des dames, des confréries du Saint-Rosaire et du Cœur immaculé de Marie. Le sermon sera suivi de la procession et de la bénédiction du Saint Sacrement.

Football corporatif

Samedi 27 mai, ont eu lieu deux matches de football corporatif : Villars a battu Sarina par 5 buts à 0; Cardinal a battu les Entreprises électriques par 4 buts à 1. Dans l'ensemble, on peut constater qu'il y a beaucoup de progrès et que les amateurs de football peuvent assister à de belles parties, où chacun déploie toute son énergie.

Aujourd'hui samedi, 3 juin, au stade de la Mottaz, on aura le plaisir de voir deux matches de championnat : à 14 h. 45, Villars contre Entreprises électriques; à 16 h. 30, Winckler contre Cardinal.

Le comité de la Fédération fribourgeoise de football corporatif remercie vivement les établissements qui lui ont témoigné leur sympathie et qui ont offert leur concours financier pour l'achat de la coupe challenge, soit les Etablissements Sarina, la brasserie du Cardinal, les Entreprises électriques, la fabrique de chocolat de Villars, la fabrique de chalets Winckler.

Cette coupe challenge sera mise en jeu toutes les années par la Fédération du football corporatif. Pour en devenir détenteur, il faudra la gagner pendant trois années consécutives.

Bains de la Mottaz

La piscine des bains de la Mottaz est ouverte au public dès ce jour. Des mesures ont été prises pour que l'aménagement des bains soit rendu le plus agréable possible et satisfasse tout le monde. Une application de chaux a été faite sur les parois comme chaque année, et des ordres ont été donnés pour que, indépendamment d'un écoulement abondant de l'eau pendant toute la journée, la piscine soit complètement renouvelée chaque semaine.

L'horaire est le même que ces années dernières, et pourra être consulté soit au service des finances de la ville de Fribourg, soit à l'établissement des bains. De plus, pour la commodité du public, un horaire sera toujours affiché au magasin « Au départ », à la rue de Romont, et au magasin Bregger, Zwimpfer et Cie, au Pont-Muré. L'administration des bains informera régulièrement le public de la température de l'eau.

Barreau fribourgeois

M. Léonce Duruz, préfet d'Estavayer-le-Lac, et M. Francis Meyer, substitut du greffier du Tribunal cantonal, ont passé avec succès l'examen d'Etat pour l'exercice du barreau.

Le chauffage de Saint-Nicolas

Demain, aura lieu, à Saint-Nicolas, la seconde quête traditionnelle pour le chauffage de cette église. Ceux qui ont joui, pendant la longue saison froide, de la bonne température qui y régnait auront à cœur d'en témoigner leur reconnaissance en contribuant le plus possible à combler le déficit que laisse le chauffage.

Un centenaire

La Société de secours mutuels des ouvriers de langue allemande de Bulle fêtera demain, dans une manifestation très simple, le centenaire de sa fondation. Ce fut en effet le 21 mars 1833 que plusieurs ouvriers tisserands, distillateurs, brasseurs, cloutiers, tonneliers, charbons, selliers, constituaient un groupe dont le but était de se venir en aide en cas de maladie. La société ne possédait pas de statuts au début; elle avait retenu une chambre dans un hôtel de la ville et celui qui tombait malade pouvait l'utiliser et était secouru directement par ses compagnons. Cependant, peu à peu, elle prit sa forme actuelle; en 1886, elle décidait l'hospitalisation de ses malades à Riaz, où la journée d'hôpital coûtait, avec les frais de médecin, 1 fr. 80. En 1889, elle se donna des statuts et un drapeau.

Sa situation est actuellement prospère; son plus ancien membre est M. Philippe Krantz, qui en fait partie depuis soixante-neuf ans.

Collision

Hier soir vendredi, vers 6 heures, une automobile roulant à vive allure a culbuté, devant les magasins Knopf, un attelage de camionneur. Un des chevaux a été pris sous la voiture et n'a pu être dégagé qu'au prix de grands efforts.

Pour les aveugles

L'Union fribourgeoise pour le bien des aveugles prie ses membres et bienfaiteurs de réserver bon accueil aux cartes de remboursement qui seront mises en circulation ces jours prochains.

Une industrie en péril

Les appuis financiers promis en faveur de la fabrique de chaises de Neirivue ayant partiellement manqué, cette industrie se trouve à nouveau en péril et se voit dans l'obligation de solliciter l'octroi d'un sursis concordataire. Cette industrie occupe environ soixante-dix ouvriers et si elle devait liquider, ce serait une nouvelle épreuve pour la population laborieuse de la haute Gruyère, qui a déjà vu les usines Ferrocromie licencier ses ouvriers.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Groupes féminins de Saint-Pierre. — Communion générale demain, dimanche.

100 VÉLOS de très marques

Montés en Suisse. Construction soignée, garantis deux ans sont sacrifiés de Fr. 95.— à 110.—, jusqu'à épuisement du stock Pneus Michelin, triangles course 3.30 — route 3.50, talons 3.80, chambres à air 1.50 et 1.80. Tous les accessoires aux plus bas prix. Demandez catalogues franco. Cycles Jean Meler, 16, rue de Neuchâtel, Genève. 5157

Dans les postes

La Direction des postes a nommé aux fonctions de buraliste et facteur à Montagny-la-Ville, M. Oscar Joye, actuellement garde-frontière à Bure

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 4 JUIN

Solennité de la Pentecôte

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, chantée, sermon. — 9 h., messe basse, sermon. — 10 h., grand'messe pontificale, bénédiction. — 11 h. 1/2, messe basse, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction.

Saint-Maurice : 6 h. 1/2, messe, communion générale pour les Enfants de Marie, les Mères chrétiennes, les membres de l'Arbeiterinnenverein. — 7 h. 1/2, communion des enfants. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon français, bénédiction. — 10 h., messe, sermon allemand. — 1 h. 1/2, vêpres, bénédiction. — 7 h. 1/2, chapelet et prière du soir.

Saint-Jean : 6 h. 30, messe, communion générale pour les membres de l'Association des mères chrétiennes. — 8 h., messe des enfants. — 9 h., messe pour les paroissiens de langue allemande, sermon. — 10 h., office solennel, sermon, bénédiction. — 2 h., vêpres. — 8 h. du soir, prière du soir, bénédiction.

Saint-Pierre : 6 h., messe. — 7 h., messe; communion générale des groupes paroissiaux. — 8 h., messe des enfants, avec instruction. — 9 h., messe avec sermon allemand. — 10 h., grand'messe avec sermon. — 11 h. 1/2, messe avec sermon. — 1 h. 1/2, cérémonie pour les enfants. — 8 h. 1/2 du soir, vêpres solennelles et bénédiction du Saint Sacrement.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 7 h., messe basse — 8 h., messe de communion pour les enfants des écoles allemandes de la paroisse de Saint-Nicolas. — 9 h., messe basse, sermon italien. — 10 h., grand'messe sans sermon, bénédiction. — 6 h. du soir, réunion de la congrégation des hommes, sermon et bénédiction. — 8 h. du soir, chapelet en français, réunion de la congrégation des dames et des confréries du saint Rosaire et du Cœur immaculé de Marie, sermon, procession, bénédiction du Saint Sacrement.

R. Pères Cordeliers. — 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., messes basses. — 9 h., messe chantée et bénédiction. — 10 h. 1/2, messe basse et sermon français. — 2 h. 1/2, vêpres et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocation.

Eglise de la Visitation (fête titulaire de l'église de la Visitation) : 5 h. 1/2 et 7 h., messes basses. — 8 h., grand'messe solennelle, suivie de l'exposition du Saint Sacrement pendant toute la journée. — 4 h. du soir, sermon, bénédiction.

LUNDI, 5 JUIN

Notre-Dame : 9 h., messe pour le repos de l'âme de Sœur Marie-Françoise Kolly, du couvent de Montorge, membre de la congrégation des dames.

MARDI, 6 JUIN

Notre-Dame : 8 h., messe de l'archiconfrérie des Mères chrétiennes, instruction et bénédiction.

Le secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Un séjour à

L'Hôtel-Pension des Bains d'Henniez (Vaud)

rend et maintient la santé. Pension dep. Fr. 6.—

Le feu à bord

par Paul SAMY

L'homme qui se présentait à la porte d'Esnault, devenu M. Botella, au moment où celui-ci allait sortir, était le valet de chambre que le notaire Lorderot lui avait envoyé, Claude Toussaint.

— Je vous demande pardon, monsieur Botella, si j'arrive à cette heure, dit-il en présentant à Esnault les lettres de M. Rondelet et de M. Lorderot, mais j'ai dû aller chercher mes effets chez moi, sur l'assurance que m'a donnée monsieur le notaire que vous me prendriez.

— Eh bien! je vous prends, dit Esnault, après avoir lu les lettres de recommandation. Vous avez été l'ordonnance du commandant Rondelet. Ce ne sera pas plus compliqué.

Il n'est que 7 heures. Je vais à Paris et ne rentrerai que vers minuit. D'ici là, visitez la maison. Votre chambre est au premier, pas loin de la mienne. Si vous n'avez pas diné, il ne manque pas de restaurants à Neuilly, c'est à deux pas. Voici de quoi payer votre repas. Enfin, débrouillez-vous. Nous causerons demain.

Esnault mit son chapeau, passa son pardessus, prit sa canne et, sur le point de partir...

— Ah! une consigne, et vous savez ce que c'est qu'une consigne? Personne ne doit entrer ici, personne, même avec un mot de moi. C'est compris?

— C'est compris, monsieur.

Et, se dirigeant vers l'avenue de Neuilly, Esnault sauta dans le premier tramway qui passait.

Il s'en allait dans ce doublement de sa per-

sonnalité, se disant que, dans ce vaste Paris, bien d'autres que lui, mais pour des desseins invouables, masquaient leur véritable identité sous des visages et des noms d'emprunt.

N'était-ce pas le cas de l'homme qui avait pris son nom et volé ses papiers et son argent?

L'eût-il rencontré à bord du Paul-Riquet, se fût-il rappelé sa physiognomie, qu'il ne pourrait maintenant le reconnaître, pas plus qu'on ne le reconnaîtrait lui-même sous ce déguisement de ses traits.

Dans de telles conditions, il était peu vraisemblable qu'on pût mettre la main sur un bandit qui n'ignorait rien des roueries de sa profession. Et, à moins qu'un accident imprévu le fit tomber entre les mains de la police, il pouvait continuer impunément ses exploits.

Il n'y avait pas à craindre, comme le pensait la Sûreté, qu'il se servît, du moins d'ici quelque temps, du nom d'Esnault auprès des banques, car le bandit pensait bien qu'après sa dernière opération les établissements financiers se garderaient de verser un sou du compte de leur client sans avoir en mains la procuration détenue par le notaire.

Mais, lui, Esnault, que pouvait-il contre l'insaisissable personnage?

Il aurait eu plus de chance de le découvrir et de l'atteindre dans les immenses solitudes de la pampa que dans cette agglomération dense où grouillaient les types de tous les pays du monde.

Ne valait-il pas mieux qu'il laissât seule la police préparer le châtiement du coupable, pour recommencer l'enquête si mal conduite par l'agence Desplats?

Un homme pouvait l'aider dans cette tâche c'était M. Peraldi.

Il avait sous la main d'excellents agents devant

lesquels toutes les portes du monde pouvaient s'ouvrir.

Il prendrait à sa charge tous leurs frais et, avec eux, il recommencerait l'enquête superficielle et hâtive qu'il avait dû faire avant de partir pour l'Argentine.

Avec eux, il visiterait tous les asiles, compilerait leurs registres, consulterait les documents d'état civil de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Oise, et ce travail minutieusement fait, il reporterait ses recherches dans les autres départements voisins.

Il n'était pas possible qu'il n'arrivât pas à trouver le décès de la vieille Rosalie Marmier et par le lieu de sa mort, à découvrir l'endroit où elle avait laissé l'enfant.

Car il imaginait que, si la gardienne de sa fille avait vécu, elle n'eût pas manqué de s'enquérir de l'existence du père. Il était donc plus probable qu'elle avait succombé à la fatigue et aux émotions de son triste exode.

Ces réflexions, il se les était faites cent fois durant ses années d'absence, mais, aujourd'hui qu'il était en France, non loin certainement des régions où sa fille avait disparu, elles se précisaient mieux encore dans son esprit.

C'était en se les répétant que, descendu à la Porte-Maillot, il se dirigea vers un grand restaurant de l'avenue Malakoff, dont la façade ruisselait de lumières.

Il y entra. Que ce fût là ou ailleurs, le choix lui importait peu.

Les convives étaient nombreux, composés surtout d'étrangers attirés par la renommée de cet établissement à la mode.

Quelques tables restaient encore libres au fond de la salle. Le maître d'hôtel lui en désigna une où Esnault s'assit, sans s'occuper d'une assistance

d'hommes et de femmes en grande toilette. A eux tous, ils ne possédaient certainement pas la moitié de la fortune de cet étranger, à la mise modeste, qui, les yeux dans la vague, faisait de bon appétit honneur au menu de la maison.

Mais ils pouvaient admirer son buste élancé, ses solides épaules, le pur modelé de ses traits et ses yeux dont le bleu s'était foncé sous l'ardeur d'un soleil qui avait patiné son teint.

N'étaient sa barbe légère et la moustache noire qui dessinait d'une ligne nette l'arc de ses lèvres et en durcissait l'expression, on aurait pu trouver dans sa physiognomie une nuance mélancolique, presque de tristesse.

Sur la même banquette que lui, un homme s'était assis à la table voisine de la sienne.

Complètement rasé, il avait les cheveux collés au front; un mince filet rouge ornait le revers de son veston.

De ses mains puissantes, il prit la feuille du menu quand on l'eut servi et, l'approchant de son visage comme pour amortir le son de sa voix, il se pencha vers son voisin.

— J'ai eu de la peine à vous trouver, monsieur Botella, dit-il, et aussi à vous reconnaître. Esnault se retourna vers celui qui l'appela par son nouveau nom.

— Ne montrez aucun étonnement, ajouta ce singulier voisin. Nous sommes des connaissances qui nous rencontrons par hasard. Causons, personne ne peut nous comprendre.

— Encore, dit Esnault, faut-il que je sache...

— Qui je suis? Afin de vous rendre méconnaissable, vous avez mis ce que j'ai ôté pour passer inaperçu. Seulement, ce que vous n'avez pu enlever, c'est la cicatrice de votre front.

— Monsieur Marex, fit Esnault, à voix basse.

(A suivre.)

AUTOMOBILISME

Les routes de montagne

En Suisse, seuls l'Albula, la Fluela, la Furka, le Grimsel, le Grand Saint-Bernard, le Klausen et l'Umbrail sont encore impraticables actuellement. L'ouverture de la Furka et du Grimsel est prévue pour Pentecôte. Le Grand Saint-Bernard, qui avait été ouvert entièrement la semaine dernière, n'est provisoirement praticable que jusqu'à l'hospice, par suite d'abondantes chutes de neige. Le versant sud, sur territoire italien, sera rendu au trafic pour Pentecôte.

En France, les cols suivants sont praticables : Aravis, Bayard, Cabre, Granier, Gets, Mont-Genis, Mont-Genèvre, Lautaret, col de Porte, col de Vars, « route d'hiver des Alpes ».

(ET)

CHANGES A VUE

Le 3 juin, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre sterling)	17 45	17 55
Allemagne 100 marcs or	120 35	121 35
Italie (100 lires)	26 80	27 —
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 30	15 50
New-York (1 dollar)	4 32	4 42
Bruxelles (100 belgas 500 fr. belg.)	71 85	72 25
Madrid (100 pesetas)	44 —	44 50
Amsterdam (100 florins)	207 60	208 60
Budapest (100 pengö)	—	—



La Chambre de commerce fribourgeoise

fait part du décès de son regretté membre

Monsieur Benjamin ERNE

directeur de la Banque de l'Etat de Fribourg

L'enterrement aura lieu à Oesingen (Soleure), dimanche, 4 juin, à 8 h. ¼.



La Société des tambours de la ville de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Benjamin ERNE

membre passif

Les obsèques auront lieu demain, dimanche, à Oesingen, à 8 h. ¼.

DEUILS

EN CAS DE DÉCÈS adressez-vous

à la

TEINTURERIE FRIBOURGEOISE

Dans un délai de 12 heures, nous pouvons vous fournir une teinture de noir-deuil de tous vêtements confectionnés prêts à être portés.

Les envois postaux reçus le matin sont retournés le même soir.

Magasins : Rue des Epouses et Grand'places, 26, FRIBOURG. Téléphone 7.93

PRAZ

Lac de Morat

RESTAURANT BEL-AIR

A proximité du débarcadère. Belle situation tranquille, au bord du lac. Cuisine au beurre. Vins de la propriété. Chervet, propr.

Pompes Funèbres Générales

E. Fasel-Progin

Av. de la Gare, 27 FRIBOURG
Téléphone jour et nuit 9.95

Cercueils, transports, couronnes

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

VENEZ VOIR

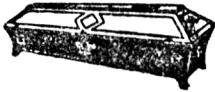
BRIGITTE HELM
ALBERT PRÉJEAN
JIM GÉRALD
PIERRE BRASSEUR
dans

Voyage de noces

Demain dimanche (Pentecôte) fermeture obligatoire. — Lundi de Pentecôte, matinée à 15 h. — Soirée à 20 h. 30

Téléph. 1300

POMPES FUNEBRES



Croix, cierges
Rubans
FLEURS
NATURELLES

Dépôts à
Bulle M. Pasquier
Romont M. Comte
Châtel M. Millasson

MURITH

26, rue de Romont
FRIBOURG
Tél. 1.43 28.4

Venez à la

PISCICULTURE

le dimanche de Pentecôte, dès 15 heures

**Grand CONCERT
d'accordéonistes**

donné par le célèbre « Club de Soleure »
15 dames et 15 messieurs

Consommations de premier choix
Se recommande : Roschy.

CINEMA

ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30

dernière représentation de

QUO-VADIS ?

Demain, Pentecôte
FERMETURE OBLIGATOIRE

Dès lundi

reprise de la plus étonnante
des comédies

Paris -- Méditerranée

(Deux dans une voiture)
avec

Jean Murat Annabella
Duvallés

Tarif réduit
Tél. 7.14

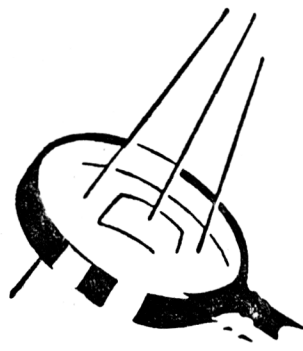
A remettre, près Vevey
**magasin
d'alimentation**

Agencement moderne. Spécialité de cafés, thés, etc. Reprise avantageuse.
Ecrire à Y. Z. N. 2008, poste restante, La Tour-de-Peilz. 66614

**Plaque de
St-Christophe**

130, place Saint-Nicolas,
et Péroles, 38, Fribourg.

**Regardez-le
avec une loupe**



Examinez „Frigidaire“ aussi minutieusement que vous le désirez, il triomphe dans toute comparaison. Surtout ne le confondez pas avec n'importe quel autre réfrigérateur. Seuls les réfrigérateurs fabriqués par General Motors s'appellent „Frigidaire“ et sont connus et appréciés dans le monde entier. Avant d'acheter assurez-vous qu'il s'agisse bien du véritable „Frigidaire“



Hans CHRISTEN, 18-20, Bundesgasse, BERNE
CHATEAU-D'EX : F. Bach. — COLOMBIER : Paul Emch. — LAUSANNE : M. Steiger & Cie. — NEUCHÂTEL : V. Vuilliamet & Cie. — VEVEY-MONTREUX : Société Romande d'électricité. — YVERDON : Mottaz, Frères.

Frigidaire
REFRIGERATION ÉLECTRIQUE AUTOMATIQUE

Agents Généraux: APPLICATIONS ÉLECTR. QUES S. A. Genève et Zurich

Seulement **45 ct.** la livre

L'excellent aliment qu'est le

sérac de montagne

(Agriculteurs, venez réserver votre provision pour les foins. Une carte postale suffit.)

Laiterie Bulliard

Rue de Romont, 37 Tél. 4.24
BANC AUX MARCHES

**BONNE
Cuisinière**

honnête et active, d'un caractère agréable et de bonne santé, est demandée pour la Suisse allemande. Cuisine avec installation moderne. Vie de famille. Place stable.

Offres avec certificats et photo sous P 12684 F, à Publicitas, Fribourg.

Monsieur seul engagerait

CUISINIÈRE

expérimentée. Ecrire avec certificats, photo et âge, sous chiffres P 12683 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE

une bonne à tout faire, sachant faire la cuisine et pouvant s'occuper des travaux du ménage.

Entrée tout de suite et gages selon entente.

S'adresser : Charcuterie Mader, rue de Lausanne, 12. 40600

A REMETTRE

beau magasin d'articles de dames. Clientèle assurée.

Offres écrites sous chiffres P 12676 F, à Publicitas, Fribourg.

ACHATS

de chiffons et fonds de galetas. 12671

On débarrasse tout. Adolphe Aebly, Neucheville, 93. Une carte suffit.

Fleurie

de foin et regain de 2 poses, à louer. 40593

S'adr. à Eug. Angélos, à Corminbeauf.

ON DEMANDE

à acheter 1 à 2 chars de foin bien récolté.

S'adresser à M. Gerber, La Glâne. Téléphone 3.92.

Qui prêterait

30 à 40,000 francs

en 2^{me} rang, sur immeuble locatif de 1^{er} ordre, à 4 ½ % ? Capital assuré. Offres et renseignements sous chiffres F 2230 A, Fribourg.

A LOUER

un bel appartement de 5 chambres, cuisine, chambre de bain, cave, galetas, part à la buanderie et à l'étendage, pour le 25 juillet. 12682

S'adresser au café des Postes, rue du Tir, 11, Fribourg.

A LOUER

ou à vendre, dans le canton de Fribourg, sur route cantonale, une GRANDE MAISON pouvant servir à divers instituts. Grand parc, belle vue, forêts avoisinantes. S'adresser sous chiffres P 40596 F, à Publicitas, Fribourg.

Appartement

à louer, 3 chambres, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. 40597
S'adr. : Grand'rue, 20, rez-de-chaussée, à gauche, Fribourg.

On demande, à proximité de Fribourg, une

JEUNE FILLE

capable, de confiance, dans grande exploitation agricole, comme aide-ménagère pour travaux de maison et jardin. Occasion d'apprendre l'allemand. Entrée et gages selon entente. — Adresse sous No 148, au bureau d'annonces des « Freiburger Nachrichten », place du Tilleul, Fribourg.

La Phoslarine Pestalozzi

Le meilleur aliment des enfants !
Le déjeuner fortifiant des adultes !
Facilite la dentition et la formation des os.
La gr. bt. 2.25. En pharm. drog., épïc., coop.

Domaine à louer en soumission

Le soussigné offre à louer, par voie de soumission, son domaine, à Montécu, de 10 à 15 poses, avec joli bâtiment, situé au bord de la route cantonale. Visiter le 12 et 13 juin, à 13 heures, et déposer les soumissions jusqu'au 19 juin, à 20 heures, au propriétaire.

40595 Clerc Laurent, Senèdes.

POUSSETTES

Le plus beau choix, à

Fribourg, chez

Haimoz, frères,

Péroles, 8

Wisa Gloria

aux lignes élégantes.

Helvetia

à suspension brevetée.

Demandez catalogues.

A enlever

tout de suite, pour cause de construction : poiriers, espaliers, pruniers, lilas, rosiers, etc. etc., diverses autres plantes. Prix dérisoires ou même entente.
McC Zavallone, 10, rue de l'Industrie, Péroles.

Imprimerie Saint-Paul

MAISON DE CONFIANCE

Motofaucheuse Grunder

6 C.V. & 4 C.V.

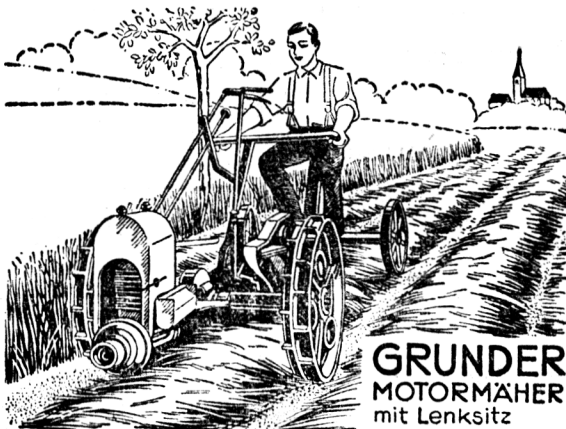
simple, solide, éprouvée depuis des années, contrôlée par « TRIEUR ».

CARACTÉRISTIQUES :

- 2 poulies.
- Jantes de traction
- Siège de conducteur
- Treuil.
- Sulfateuse.

Motoculteurs 4 & 6 C.V.

Prospectus et démonstrations sur demande
Prix sans concurrence de Fr. 900.- à Fr. 1500.-



GRUNDER
MOTORMÄHER
mit Lenksitz

MAURICE ANDREY, machines agricoles

Avenue de Beauregard, 8 c. FRIBOURG Tél. 8.01

Ecole de gouvernantes d'enfants

Hygiène — Psychologie — Couture — Anglais. Cours de 6 mois : Fr. 360.—. **Placement assuré des élèves catholiques.** — Floriani, La Sculette, av. Béthusy, LAUSANNE. 7142 L

Ebénisterie de Villars

ROUTE DE CORMANON Tél. 9.66
Chambres à coucher noyer matiné, armoire 3 portes, 160 cm., 2 lits, 2 tables de chevet avec verre, 1 grande coiffeuse, commode 120 cm avec verre, Fr. 800.— ; autre modèle : Fr. 770.—. 14-5
Visitez mon exposition sans engagement. Domicile dans la maison
Livraison franco. L. Bæchler.

Ville de Fribourg

Travaux en soumission
Le Conseil communal de la ville de Fribourg met en soumission les travaux suivants :
a) Pavage de la place Georges Python 1500 m²
b) Pavage de la montée du Lycée 300 m²
c) Pavage à l'avenue du Guinzet 300 m²
d) Revêtement au bitume de la Grand-rue 2500 m²
e) Revêtement de la place de Notre-Dame 1500 m²
Sont admis à soumissionner les entrepreneurs et sociétés domiciliés en Suisse depuis 5 ans au moins.
Les cahiers des charges, plans et formulaires de soumissions peuvent être consultés dès ce jour, au bureau de l'Edilité.
Les soumissions portant les suscriptions indiquées ci-dessus devront être retournées sous pli cacheté au dit bureau, jusqu'au samedi 10 juin, à 11 heures, heure à laquelle elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires.
Les soumissions provenant après l'heure sus-indiquée ne seront pas ouvertes et retournées à l'entrepreneur. Direction de l'Edilité.

Hôpital Cantonal de Genève

Maternité
Une inscription est ouverte au bureau du Directeur de l'Hôpital, du 15 mai au 15 juin 1933, pour le COURS D'ÉLÈVES SAGES-FEMMES, qui commencera le 1^{er} octobre 1933. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de l'Hôpital. 5936
Genève, le 15 mai 1933.

La machine à additionner pour chaque budget **Monarch Adding** à Fr. 485.—
Construction solide, clavier de 10 touches, capacité de 9 chiffres, touches de multiplication et de correction, poids de 5 kg., format petit et pratique, font de cette machine une petite merveille du bureau.
Pour tous renseignements et démonstrations, adressez-vous à
MACHINES A ECRIRE SMITH PREMIER S. A.
14, rue de Lausanne. Tél. 12.80

Où irons-nous passer nos vacances ?
A la 2094
PENSION du CHALET à CHARMEY
dans la verte Gruyère
Station climatique recommandée - Centre d'excursion - Maison tranquille. - Cuisine au beurre. - Truites. - Permis de pêche. - Jardin ombragé. - Bains. - Prix modérés, réduits en juin. 2094
Tél. No 2. L. Rime-Fragnière, propr.

Boulangerie - Pâtisserie des CHARMETTES
SPECIALITE DE FLUTES AU SEL

A VENDRE
à 12 km. de Bulle, un excellent domaine d'environ 50 poses en un seul mas. Bâtiements en parfait état, avec 2 logements, 2 caves, grange à pont, 2 écuries, grenier, écurie à chevaux à part, grande remise, moteur, machines, porcherie, four à pain, chambre de travail, arbres fruitiers. — Prix avantageux.
Banque Reichlen & C^{ie}, Bulle.

On demande, pour tout de suite, un
Domestique
de campagne
sachant faucher.
S'adr. à Henri Schueler, à La Corbaz. Tél. 36.

A LOUER
à proximité immédiate de la gare, pour le 25 juillet 1934
3 pièces
pouvant convenir spécialement pour agences, bureaux, avocat, notaire, etc. S'adresser par écrit sous chiffres P 12600 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE
domestique de campagne. S'adresser à JAQUET Charles, Courmillens.

Cidre
Jus de pommes sans alcool les meilleures boissons pour tout le monde sont livrées en une qualité saine et claire en jûts s'ouvrant par la
Cidre de Guin
Demande le 19. Prix-couru

A LOUER
garages,
Chemin des Pommiers
S'adresser sous chiffres P 12637 F, à Publicitas, Fribourg.

VARICES
Vente-réclame avec rabais jusqu'à 20 % de bas 1^{re} qualité, avec ou sans caoutchouc. Incroyable dep. 5 fr. 50. Envoi à choix. R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne. 406-53

Achetez la machine Helvetia La marque suisse de qualité

Petits paiements mensuels. Derniers perfectionnements. Avec lumière électrique.
DEMANDEZ directement à la fabrique prix et catalogue No 9.
Fabrique suisse de machines à coudre Helvetia S. A., Lucerne.

N'employez contre le
goître
gros cou, glandes, etc., que notre friction anti-goitreuse « Strumasan » qui guérit les cas même anciens et invétérés. Complètement inoffensive. Succès garanti. Nombres attestations. Prix du demi-flacon : Fr. 3.— ; 1 flacon : Fr. 5.—
Expédition immédiate : Pharmacie du Jura, Bienne.


Marga
Voilà le brillant que vous obtiendrez en traitant vos souliers au MARGA. Il est recommandable d'appliquer cette crème avec un chiffon. Cela permet de l'étendre plus uniformément et de mieux enlever la crasse qu'avec une brosse. En polissant les souliers ensuite avec un chiffon, vous augmenterez sensiblement leur brillant.
A. SUTTER OBERHOFEN THURG.

Faites connaître
FRIBOURG
en décorant vos envois à l'aide de vignettes artistiques
La pochette de 540 vignettes, avec notice, en vente auprès des magasins de tabacs et librairies, au prix de **Fr. 2.—**

ALBEUVE
(Gruyère)
PENSION - FAMILLE
Cuisine soignée — Prix modérés
Centre d'excursions
2239 H. Beaud-Dougoud.

Paille
Nous détaillerons, ces prochains jours, en gare de Fribourg, de la belle **PAILLE** de froment. Livraison par camions à domicile ; par wagon complet, prix extra favorable.
BAECHLER-ANDREY, rue des chanoines, 121, Fribourg. Téléphone 1421.

Les spécialités du Buffet du 5 juin au 11 juin 1933

Lundi : Le jambon de campagne aux haricots frais 3.—
Mardi : Le curry de veau au paprika. — Riz créole 3.—
Mercredi : Le petit poulet en casserole aux petits oignons 3.—
Jeudi : Le piccata du buffet 3.—
Vendredi : La raie au beurre noisette. — Pommes nature 2.50
Samedi : La saucisse grillée au vin blanc et risotto 2.50
Dimanche : Le ½ poulet rôti aux champignons 3.—
1^{er} étage : **BAR-BUVETTE TERRASSE**
FRIBOURG Chs. MAYER.

EXCELLENTE OCCASION
Je céderais à bas prix mon automobile, torpédo, 4 places, freins sur 4 roues, 6 HP, en parfait état de marche. Eventuellement, échangerais contre voiture fermée, moto-cyclette ou meubles.
S'adr. sous P 12674 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE pour le 1^{er} septembre 1933
APPARTEMENT de 3 chambres cuisine et toutes dépendances, bien ensoleillé, situé dans le haut de la ville.
Faire offres sous chiffres H 33962 Lz, à Publicitas, Lucerne.

A vendre
un four en planelles « Manan » portatif, contenance 9 pains, à l'état neuf, avec accessoires.
Henri Favre, Onnens (Sarine). 40589

A LOUER
25 juillet, près de la gare, 1 logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. 12685
S'adresser à H. Claraz, gérant, Tour Henri, 9.

On cherche
à acheter, beau domaine de 30 à 50 poses, en un seul mas, terrain de 1^{re} qualité, avec bon bâtiment en bon état, de 2 logements, situé entre Fribourg et Berne ou aux environs de Fribourg, sur route cantonale ou gare, avec belle vue. 12681
Faire offres par écrit avec conditions à Bæchler - Andrey, rue des Chanoines, 121, Fribourg.

Chalet-Pension du Praz-Châtelain
Altitude 1200 mètres
OUVERT le 1^{er} juin
Séjour pour enfants et familles.
S'adresser à M^{lle} L. Borecard, Grandvillard (Gruyère). 2195

A LOUER BELLE CAVE
environ 150 m², avec monte-charge, reliée à la voie industrielle. Convient pour commerce de vins, tous commerces de denrées alimentaires, etc...
S'adresser sous chiffres P. 12601 F, à Publicitas, Fribourg.

MESDAMES,
Vous trouverez un beau choix de soutiens-gorge en tous genres et de dernière coupe, depuis Fr. 2.85
chez

H. Piccand-Brodard
PEROLLES, 22

A LOUER
au soleil, rue Saint-Pierre, 12, appartement de dix pièces avec tout confort, salle de bain, chauffage central, cave, escalier de service. Convient également pour bureaux. 12394
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guillaume Week, 18, rue de Romont. Téléphone 512.

Hôtel des Trois Tours
BOURGUILLON
Lundi de Pentecôte, dès 15 h.
GRAND CONCERT
ORCHESTRE TÖSCH
Prolongation. Invitation cordiale :
12655 M^{lle} C. Jungo.

A REMETTRE pour le 25 juillet
très bonne PENSION
située au centre des affaires. — Conditions très favorables.
S'adresser sous chiffres P 12.678 F, à Publicitas, Fribourg.

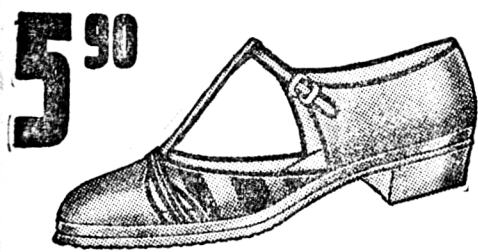
Le Dépôt de remonte de cavalerie, à Berne, reformera, mardi, le 6 juin, à 10 heures du matin, un CERTAIN
nombre de chevaux de cavalerie
inaptes au service de la cavalerie.
La vente aura lieu dans la cour de l'infirmerie du Dépôt. Les chevaux pourront être visités de 9 à 10 h. du matin, à l'écurie. Paiement au comptant. 4160 Y
Dépôt de remonte de cavalerie, Berne.

DIMANCHE, 11 JUIN
à CORMEROD Grande Kermesse
organisée par la
SOCIETE DE TIR DE COURTION
JEUX DIVERS - TIR AU FLOBERT
CONCERT PAR LA FANFARE PAROISSIALE
Le soir : BON ORCHESTRE
Invitation cordiale. Le comité.

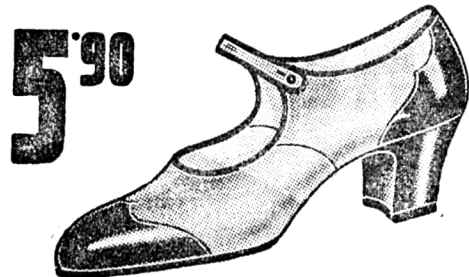
Pentecôte, dès 15 heures
CONCERT
donné par la société de chant et société de musique de Tavel, à la cantine. (Place maison d'école)
Lundi de Pentecôte
Réunion des Céciliennes de langue allemande du canton. (550 chanteurs)
Dès 12 heures
CONCERT
à la cantine.
Invitation cordiale :
Familles WEBER.

Notre offre de Pentecôte

LÉGER · BIEN AÉRÉ · AVANTAGEUX



Modèle 2965-79
Soulier de Weekend, très apprécié, en diverses couleurs, semelle blanche, élast., devant du pied ouvert, fermeture à boucle.



Modèle 1545-52
Soulier d'été élégant, en taffetas, tout spécialement bien aérée. Combiné avec lack. Va avec n'importe quelle toilette d'été.

REPARATION

Semelles dames Fr. 2.90
Semelles mess. Fr. 3.50
Talons dames Fr. 1.—
Talons mess. Fr. 1.40



FRIBOURG, Rue de Lausanne.



Modèle 5505-74
Le vrai Pumps d'été, talon haut. En toile spéciale Marcel, bien aérée. Blanc-brun ou blanc-noir combiné.



Modèle 5625-93
Elégant soulier d'été à lacets, jolies décorations. Talon haut. Très avantageux.



BAS DE DAMES
fabrication suisse
Fr. 1.50 — 3.—

Chaussettes p. MM.
Fr. 1.90

Mürren (O.-B)

HOTEL & PENSION TOURISTE

Recommandé pour séjour de vacances agréable. Pension soignée dep. Fr. 7.— par jour.
Prospectus et renseignements à disposition.
Tél. 46.27 Ch. Stager, propr.

Bains du Schlegweg

100 m. d'altitude
Saison du 15 mai au 15 octobre. Source ferrugineuse, grandes forêts. Belles promenades. Cuisine et caves renommées. Prospectus illustré. Trois services d'automobiles postaux par jour avec la station d'Oberdiessbach.
Se recommande : Famille Matthys-Mauerhofer.

A LOUER

à Matran (ancienne villa Vicarino) bel appartement de 3 chambres, cuisine, chambre de bains, dépendances, balcon et jardin. Entrée tout de suite. 12565
Pour visiter, s'adresser sur place, à Albert Copataux, et pour traiter, à Faure Oscar, Daillettes, 141, Fribourg.

A LOUER

pour le 3 juillet, logement de 3 chambres et cuisine, cave, jardin. S'adresser à Joseph Brugger Kastler, à Marly-le-Grand 40572

A remettre pour cause de maladie, à Genève, une jolie
épicerie-primeurs
vins et liqueurs. Petite reprise. Faire offres sous chiffre B 27545 X, Publicitas, Genève.

A REMETTRE

à Genève, près gare, bon café, bien situé, prix avantageux.
Offres sous chiffres Z 60743 X, à Publicitas, Genève.

Vous trouverez de suite, des
Valets de ferme

domestiques, en faisant une annonce dans « L'Indicateur des places » de la « Schweizer Allgemeine Volks-Zeitung » à Zofingue. Tirage : 91,000. Clôture des annonces : mercredi soir. Prenez garde à l'adresse exacte.

Chalet meublé

à louer aux Gittes-s-St-Maurice (Valais). Altitude : 1200 m., près forêt, sup. vue, salon-salle à manger ; 7 chambres, 9 lits ou 5 ch., 7 lits, cuisine, W.-C., eau, dépendances. A 10 minutes bureau postal, chapelle catholique, séjour tranquille. Prix modéré.
Adresser sous chiffres P 12596 F, à Publicitas, Fribourg.

Prêts sans intérêts!
pour maisons locatives. Amortissements d'hypothèques. Prospectus gratuit.
13 Millions
ont été répartis par la
Heimat
SCHAFFHOUSE

A louer, pour le 25 juillet 12566
joli appartement
bien ensoleillé, de 4 chambres, bain, bonne, tout confort.
S'adresser : M. Curty, gérant, avenue de Pérolles, 23.

Qui prend soin de sa santé, boit de l'eau de Romanel.
Romanel
La perle des eaux de table
Dépositaire :
A. Grangier, rue de la Préfecture, 12. Tél. 81.

AVIS

Les abonnés qui changent d'appartement au 25 juillet prochain sont priés d'en aviser les ENTREPRISES ÉLECTRIQUES au plus vite possible.
Le transfert des lustreries et installations sera effectué par les soins des ENTREPRISES ÉLECTRIQUES d'après l'ordre de réception des avis reçus de la part des abonnés.
Entreprises Electriques Fribourgeoises

IMPRIMERIE SAINT-PAUL

Impressions en tous genres

Contre les courtilières

utilisez le
CORTILAN
Effet radical! Conservation illimitée!
Economique! Sans danger pour les oiseaux et animaux domestiques!
Le Cortilan est en vente chez tous les droguistes et marchands-grainiers.
CORTILAN Produits Maag! La marque de confiance!

Le LUNDI de Pentecôte

Il y aura
GRANDE FÊTE
aux
CHARMETTES
avec un ORCHESTRE de 1^{er} ordre
L'après-midi, dès 15 h., entrée libre ; ruban 1 fr.
Le soir, dès 20 h., entrée Fr. 1.10 ; ruban Fr. 2.—

A louer par soumission

Le soussigné offre à louer, par voie de soumission, pour 3 ou 6 ans, son domaine de la contenance de 36 poses presque attenantes, avec grange à pont à proximité de la laiterie et de la gare. 12643
Les soumissions seront reçues jusqu'au 10 juin. Entrée en jouissance en février 1934.
Le propr. : Jules Conus, Eublens.

VENDEUR FORAIN ou COLPORTEUR

pour bon article se vendant en masse et déjà annoncé au brevet. Les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, sont encore libres pour la vente. Demandez offre sans obligation de votre part.
W. A. Gutjahr, représentant, Berne, 4.

A L'HOTEL JUNGFRAU, A WILDERSWIL

vous passerez des vacances agréables et bon marché. Centre d'excursions, proximité d'Interlaken.
Se recommande à tous ses amis et connaissances.
Fam. Antenen.

entièrement émail granité
3 trous Fr. 160.—, 4 trous Fr. 170.—.
E. Wassmer S. A.

A LOUER

le 3^{me} étage de l'immeuble 18, rue de Romont, comprenant 6 pièces, chambre de bain, chauffage central, 2 balcons, cave et galetas.
Pour conditions et renseignements, s'adresser aux bureaux Perrin et Weck, 18, rue de Romont, Fribourg. Tél. 512.

LOECHE LES BAINS VALAIS 1411 M.
Combinaison idéale des CURES d'EAU-THERMALE
AIR et SOLEIL à la montagne
Rhumatismes divers, Convalescence-Massages.
HOTELS AVEC BAINS: Alpes, Maison Blanche, Bellevue-France.

Boulangerie

et immeubles à vendre
Les enfants Schmidt exposent en vente, par voie de mises publiques, le 12 juin, à 3 heures de l'après-midi, à l'hôtel de Jaman, à Montbovon, les immeubles ci-après de Montbovon :
1^{er} lot : art. 128aa, 408aba, 408aaba, 1016bab, comprenant : boulangerie, logement et place.
2^{me} lot : art. 1040 et 1041, comprenant : chalet, grange, écurie et pré de 9 poses 308 perches.
Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Jules Portier-Pernet, à Montbovon.
Pour renseignements et conditions, s'adresser au notaire soussigné. 38-7
Louis Pasanier, notaire, Bulle.

Oh! mon dos!
Maux de Reins
Les Pilules Foster sont diurétiques et indiquées en cas de rhumatisme, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques. Par leur effet émoullient elles combattent les douleurs de reins et l'enflure des chevilles. Comme remède antiseptique elles agissent sur l'urine trop chargée ou trouble, le catarrhe de la vessie et le besoin trop fréquent d'uriner.
PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie.
Dans toutes les pharmacies : 2 francs la boîte, 3 fr. 75 la double-boîte. Concessionnaire pour la Suisse : J. C. Brandenburg van der Gonden, 60, Route de Lyon, Genève.

Sociétés de musique!

Faites réparer vos instruments à prix favorables; pour cela, adressez-vous aux spécialistes
BUFLI & VONNEZ, PAYERNE, 9. Tél. 261.

Pour Pentecôte

La prière chantée :

Veni sancte spiritus
Emitte spiritum
Lauda Sion
Pange lingua,
etc., etc.
enregistrés sur « Christ-Schall »
VENEZ ENTENDRE !

L. SCHORRO Fribourg

AUX ARCADES DE LA GARE

A LOUER

15, boulevard de Pérolles, appartement de 4 pièces, salle de bain, cave, galetas, chambre de bonne; tout de suite ou à convenir.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guillaume Weck, 18, rue de Romont, Fribourg. Téléphone 512.

„SAVERMA“

les pâtes alimentaires digestives, nourrissantes et à gros rendement.
Fabriquées avec de la semoule de blé dur de toute première qualité et avec des procédés très modernes. 98 S
Dépositaire : Paul Corboz, à Broc. Tél. N° 44.

Pouvez-vous laver chimiquement vos vêtements ?

Non — car non seulement les installations et les machines nécessaires vous manquent, mais la connaissance du procédé de lavage chimique vous fait aussi défaut.

Pouvez-vous teindre ?

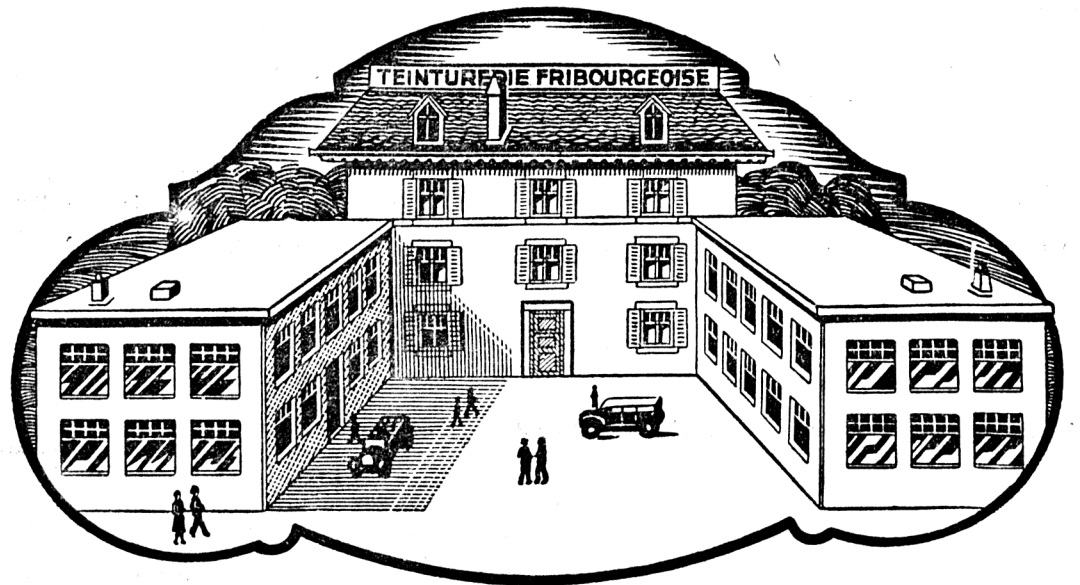
Oui, - mais comment ?

c'est une autre question ! Dans combien de cas, la bonne ménagère qui voulait teindre elle-même, au lieu d'obtenir le résultat désiré, n'a éprouvé, après un pénible labeur, que contrariétés et ennuis.

Qu'on laisse donc ces travaux difficiles à des gens du métier qui ont fait leurs preuves.

Adressez-vous donc à la Grande Teinturerie fribourgeoise

qui est dotée de toutes les ressources de la technique moderne, en vous offrant toute garantie d'un travail irréprochable, pour la teinture ou le nettoyage de tous vêtements, complets, robes, blouses, fourrures, gants, plumes, rideaux, couvertures et tapis.



Nouveaux agrandissements avec installation moderne, munie des derniers perfectionnements permettant d'exécuter n'importe quels travaux de

Teinturerie — Lavage chimique — Plissage

dans les délais les plus courts. Noir, deuil t. les jours. Spécial. de tous trav. de luxe. Service rapide et soigné. — Prix modérés. — Ex pedit. par poste dans toute la Suisse

Nombreux dépôts dans les principales localités du canton

DEPOTS : M. Brunschwig & Cie, Péroles, 10 ; M. Joseph Miserez, épicerie, rue de Lausanne ; M. Miserez, épicerie, Beauregard ; M^{mes} Monney et Passaplan, épicerie, Weck-Reynold ; M^{les} Villet, épicerie, r. Grimoux. M. Bosson-Garnier, blanchisserie, rue du Temple, 9.

Magasin : Rue des Epouses — **Magasin et ateliers :** Grand'Places, 26. Téléphone 7.91 — **FRIBOURG** — Téléphone 7.91

Maison fondée en 1906

Chaussures p. hommes
à Fr. 9.80
doublées cuir 11.80
Chaussures Vonlanthen
Place du Tilleul, Fribourg

La graisse et la saleté

disparaissent vite ; ce que PER nettoie bientôt flamboie

C'est par douzaines que se comptent les objets qui devraient être nettoyés chaque jour avec PER, puisque vous voulez les voir toujours absolument propres. La chance est pour vous si vous employez PER ! Cela vous libère de tous soucis relatifs aux nettoyages. C'est si rapide et si bon marché, que vous en serez étonnée. Celle qui n'a pas encore utilisé PER pour récurer et relaver se donne bien de la peine inutilement.

Ouvrez ainsi

PER pour laver les ustensiles et la vaisselle
HENKEL & CIE. S. A., BÂLE

Appartement

4 pièces et chambre de bonne, confort, situation de 1er ordre, à 3 min. de la gare, à louer pour le 25 juillet, à ménage soigné de 2 à 4 personnes. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 12434 F.

Une langue étrangère

en 30 leçons, par correspondance, ou en 2 mois ici, à Baden. Diplôme enseignement en 3 mois. Diplôme commerce en 6 mois. Garantie, références. — ECOLE TAME, BADEN, 9. 571 Bn

Fiancés

BELLE CHAMBRE A COUCHER

est à vendre à prix exceptionnel, directement de la fabrique, pour cause imprévue. S'adr. par écrit sous chiffres P 74-16 F, à Publicitas, Fribourg.

Bandages

herniaires

élastiques, dern. nouveauté et à ressorts, à très bas prix, chez E. GERMOND, sellerie, Payere 425-4

Les plaisirs du printemps

grand air, soleil, pour vos enfants ! La pension d'enfants Hagrösli, à Granges-Paccot, reconnue pour ses bons soins, se recommande. Prix réduits. — Tél. 8.47. 155-1

Séjour de vacances idéal ! Demandez prospectus ou venez, et vous reviendrez. Prix très réduits ! Tél. 46. Dir. H. Krebs.

ATTENTION. Les meilleurs BRICELETS

marque « ESTRA » se trouvent au DEPOT de Madame Walker-Harder, Pension des postes, II, rue de Tir. **DEGUSTATION GRATUITE** Se recommande. On porte à domicile. Tél. 5.11

Location de pinte

Le conseil paroissial d'Ecuwillens met en location, par voie de soumission, pour le terme de cinq ans, son auberge connue sous le nom de « Pinte paroissiale ». Entrée le 1er janvier 1934. Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions auprès de M. Eugène Chaillaud, président de paroisse, jusqu'au 15 juin 1933, à 18 heures. 12519

Ecuwillens, le 22 mai 1933. Le secrétaire.

Pèlerinage

Ancey, La Salette, la Grande-Chartreuse, Ars, Fourvières et Paray-le-Monial

21/7 départ de Genève, à 18 h. 20, coucher à Ancey (bons hôtels). 22/7, messes et communions au tombeau de saint François de Sales, départ à 11 h. pour La Salette, où on arrivera à 18 h. — 23 et 24/7, séjour à La Salette, pension de 1re classe. 25/7 départ de La Salette, visite facult. de la Grande-Chartreuse, coucher à Lyon, hôtels 1er ordre. — 26/7, messes et communions à Ars ; après-midi, visite de Fourvières, départ pour Paray. — 27/7, séjour à Paray, départ pour Genève. Tous frais compris : Fr. 117.—. S'inscrire avant le 10 juillet. 12493

S'adresser à M. Pabbé E. PICARD, Vuisternens-en-Ogoz (Fribourg). Chèques postaux 11a 1083.



LES SCIERNES (Haute-Gruyère)

sur la ligne M. O. B.

Station alpestre de plus en plus renommée, ouverte toute l'année. Cures d'air, de soleil et de repos. Excursions idéales et faciles. Docteurs et infirmières sur place. 2071 B

« Le Bois Gentil », chalet neuf, pour 10 garçons de 6 à 12 ans. 110 fr. par mois.

« Pension de la cure », 15 lits, pour ecclésiastiques (salle à manger spéc.), étudiants et messieurs.

« Le Chalet », 30 lits (pour dames, demoiselles)

« Le Rosaire », 100 lits et enfants

« Restaurant de Lys », 6 lits, pour pensionnaires et familles. Vastes locaux pour écoles et sociétés.

La chute des cheveux, calvitie, pellicules, faible croissance guérit uniquement le **Sang de Bouleau**

Milliers d'attestations. Recommandé par les médecins. Grand flacon fr. 3.75. Dans les pharmacies, drogueries, salons de coiffure. Centrale des herbes des Alpes au St-Gothard, Faldo.

Perles de Bouleau, pour coiffures modernes fr. 4.75
Shampooing au Sang de Bouleau, le meilleur fr. —30
Brillantine au Sang de Bouleau, p. une belle coiffure fr. 1.50
Crème au Sang de Bouleau, cont. le cuir chevelure sec fr. 3.—
Birca, pour obtenir des sourcils épais fr. 3.50

Ecole de coiffure

patentée 62934

Apprentissage rapide et complet du métier. Succès et certificat d'aptitude garanti. Ouvert toute l'année. — L. PEZET, rue de Coutance, 24, 1er, Genève.

MICHELIN

Pneus vélos à Fr. 3.50. Chambres à air depuis Fr. 1.75 Demandez les prix spéciaux par quantité au grand magasin de cycles

DALER Frères

Derrière le café Continental. 51-5

A VENDRE

2 beaux domaines de bon rapport, de 10 1/2 poses et 14 poses, situés à Timern. Maison d'habitation et granges. Plusieurs arbres fruitiers de bon rapport, eau intarissable.

Pour visiter, s'adresser, jusqu'à mi-juin, à Bernard Aebly, Chevrolles.

A REMETTRE

pour cause de décès et pour le 25 juillet prochain, un joli appartement de 4 pièces, mansarde et dépendances.

Proximité de la gare, confort et chauffage central. 12169 S'adresser à L. Hertling, architecte, Richemont, 3.

Se meubler est bien Se meubler chez P. LEIBZIG est encore mieux

car le choix incomparable présenté dans les vastes salles d'exposition de la

FABRIQUE DE MEUBLES

Grand'places, 26

peut satisfaire toutes les exigences, et il vous sera facile d'y trouver des meubles à votre goût et qui vous satisferont sous tous les rapports.

Livraison et installation à domicile, gratuites.

Aux jeunes filles

(collection « Vie chrétienne »)

Est-ce que j'aime Dieu ? Au service du Christ... Le sacrifice dans la vie 27 questions du cœur ; 27 réponses de la conscience Les guides du cœur L'idéal du cœur

Chaque brochure : 65 centimes

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG 130, place St-Nicolas, et avenue de Péroles, 38